



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada



RAPPORT ANNUEL au Parlement sur l'immigration

2012



Canada 

www.cic.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, 2012

No de cat. : Ci1-2012F-PDF

ISSN 1706-3337

C&I-1612-11-2012

Table des matières

Message du ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme	1
Introduction.....	4
Section 1 : L'immigration au profit du Canada	5
Réalizations en 2011	5
2012 : une année de transformation	7
Plan d'immigration du Canada pour 2013	9
Section 2 : Gérer l'immigration permanente et l'immigration temporaire	11
Résidents permanents.....	11
Résidents temporaires	18
Section 3 : Partenariats fédéraux-provinciaux/territoriaux	23
Section 4 : Intégration des nouveaux arrivants et citoyenneté canadienne	26
Établissement	27
Citoyenneté canadienne	30
Multiculturalisme	32
Section 5 : Analyse comparative entre les sexes au sujet des répercussions de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	33
Analyse comparative entre les sexes des arrivées de résidents permanents et temporaires.....	33
Analyse comparative entre les sexes, dans les secteurs d'activité de CIC.....	39
Recherche comparative entre les sexes	42
Conclusion	44
Annexe : Article 94 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.....	45
Notes de fin de document	46



Message du ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme

Je suis heureux de présenter le Rapport annuel au Parlement sur l'immigration de 2012.

La richesse culturelle et la prospérité économique du Canada font l'envie de nombreux pays dans le monde. Notre richesse est le résultat, en partie, de l'incroyable contribution des immigrants et de leurs descendants, qui ont participé à l'édification d'un pays prospère. L'immigration joue un rôle central dans la réussite économique du Canada.

Ainsi, au cours de l'année qui vient, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) maintiendra – pour la septième année consécutive – le nombre global de nouveaux résidents permanents admis entre 240 000 et 265 000. Il s'agit du niveau d'immigration le plus élevé jamais maintenu dans l'histoire du Canada, et ce niveau vient appuyer les objectifs du pays en lien avec l'immigration économique et la réunification des familles, ainsi que le respect de ses obligations humanitaires.

En continuant d'accueillir de nouveaux arrivants, le Canada perpétue une tradition de longue date. Toutefois, pour préserver cette tradition d'ouverture et de générosité, il doit s'assurer que son système d'immigration fonctionne d'une manière qui cadre avec ses intérêts nationaux. L'immigration doit lui permettre de répondre à ses besoins économiques, culturels et sociaux, et ce, avec la plus grande efficacité. Son système d'immigration doit également pouvoir compter sur des règles justes et appliquées de manière cohérente. Au cours de la dernière année, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) s'est continuellement efforcé d'atteindre ces objectifs.

Il est essentiel, pour le Canada, de se tailler une place parmi les destinations de choix pour les personnes de talent du monde, pour ainsi pallier les pénuries de main-d'œuvre et favoriser la croissance économique. À cet égard, CIC a pour objectif de créer un programme d'immigration économique rapide et souple. Le Plan d'action économique de 2012 a permis la modernisation du Programme des travailleurs qualifiés fédéral [PTQF] grâce à l'élimination de l'arriéré des anciennes demandes, pour lesquelles le temps d'attente pouvait dépasser sept ans. Cette initiative permet à CIC de gérer les demandes plus efficacement et de leur accorder la priorité voulue, d'accroître la capacité du Ministère à mettre à jour les dispositions réglementaires et à les appliquer aux nouvelles demandes ainsi qu'aux demandes déjà en cours de traitement, et de mettre rapidement en place des programmes d'immigration économique à court terme.

Par ailleurs, les mesures de réforme proposées au système de points du PTQF permettront aux nouveaux arrivants de mettre leurs compétences à profit dès leur arrivée, puisque CIC cible les immigrants plus jeunes ayant acquis une expérience de travail au Canada et maîtrisant mieux l'une des langues officielles. En outre, les titres de compétences étrangers des travailleurs qualifiés du volet fédéral seront évalués avant que les candidats ne présentent leur demande d'immigration au Canada, pour ainsi éviter que leur entrée sur le marché du travail canadien ne soit retardée. Enfin, un nouveau volet pour les métiers spécialisés favorisera l'immigration des gens de métiers spécialisés afin qu'ils puissent aider le Canada à pallier les pénuries de main-d'œuvre actuelles. Ces importantes mesures de réforme aideront les travailleurs qualifiés du volet fédéral à mieux s'intégrer à la société et au marché du travail canadiens.



CIC envisage également la mise en place d'un nouveau système de gestion des demandes fondé sur la déclaration d'intérêt, selon un modèle utilisé en Nouvelle-Zélande et en Australie. Ce nouveau système permettrait au Canada de mieux contrôler le type et le nombre de demandes de travailleurs qualifiés qu'il accepte aux fins de traitement.

Des travaux sont également en cours en vue de moderniser le Programme fédéral d'immigration des gens d'affaires. Dorénavant, ce programme ciblera davantage les investissements actifs favorisant la croissance des entreprises canadiennes, ainsi que les entrepreneurs novateurs, pour ainsi transformer l'économie du Canada.

Le Ministère a aussi lancé le Plan d'action pour accélérer la réunification familiale afin d'éliminer l'arriéré et les délais d'attente croissants du Programme des parents et grands-parents (PGP). Le Plan d'action a permis d'augmenter les admissions de parents et grands-parents parrainés, qui sont passées à 25 000 en 2012 (soit le niveau le plus élevé en près de vingt ans) de façon à réduire l'arriéré existant. Il a également établi un moratoire sur la réception de nouvelles demandes de parrainage. Enfin, le Plan d'action comprenait le super visa pour parents et grands-parents, qui permet aux parents et grands-parents de citoyens canadiens et de résidents permanents de venir en visite au Canada pour des séjours prolongés.

L'année passée, CIC a continué de lutter contre la fraude pour protéger l'intégrité de son système d'immigration. Il s'est attaqué aux mariages de complaisance et à la fraude dans ce domaine en interdisant aux conjoints nouvellement parrainés de parrainer à leur tour un conjoint pendant cinq ans. CIC a également instauré une nouvelle période de résidence permanente conditionnelle de deux ans pour les conjoints parrainés. Ces changements dissuaderont les gens de nouer une relation de complaisance en vue de contourner les lois canadiennes en matière d'immigration. En outre, la *Loi accélérant le renvoi de criminels étrangers* comble les failles qui permettent aux criminels étrangers de retarder leur expulsion du Canada.

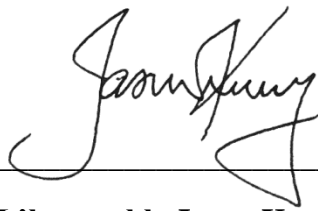
La Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada, qui a reçu la sanction royale en juin 2012, permettra d'obtenir des décisions plus rapides pour les demandes d'asile, de lutter contre le passage de clandestins et de procéder à la collecte de données biométriques auprès des demandeurs de visa. Parallèlement, le Canada continue de respecter ses obligations internationales aux termes desquelles il doit protéger les réfugiés authentiques, tant au Canada qu'à l'étranger. De fait, le Canada réinstalle déjà un réfugié sur dix, mais il augmente de 20 p. 100 le nombre de nouveaux réfugiés qu'il réinstallera.

Enfin, CIC s'efforce de mettre en place des initiatives clés aux termes du Plan d'action sur la sécurité du périmètre et la compétitivité économique Canada-États-Unis. Par exemple, un système d'autorisation de voyage électronique améliorera le filtrage des étrangers dispensés de l'obligation de visa. CIC améliorera aussi l'échange de renseignements avec les États-Unis ainsi que les contrôles liés à l'immigration et les contrôles frontaliers, et il effectuera le filtrage le plus tôt possible.



L'an dernier, CIC a lancé une série de changements visant à renforcer le système d'immigration du Canada et à lui permettre de continuer de répondre aux besoins en constante évolution du pays. CIC a fait des progrès considérables et continuera de tirer parti de ses réalisations au cours des années à venir.

J'aimerais remercier les employés de Citoyenneté et Immigration Canada de leur dévouement et de leurs efforts pour que le système d'immigration canadien soit le meilleur au monde.



L'honorable Jason Kenney, C.P., député

Ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme



Introduction

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*¹ est entrée en vigueur le 28 juin 2002, remplaçant ainsi la *Loi sur l'immigration* de 1976. En vertu de l'article 94 de la *Loi* (voir l'annexe), le ministre de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) doit présenter au Parlement un rapport annuel sur les activités et les initiatives de son ministère dans le domaine de l'immigration. Le rapport porte essentiellement sur les étrangers sélectionnés à titre de résidents permanents ou temporaires au cours de l'année civile précédente. La *Loi* oblige également CIC à donner un aperçu des accords et des initiatives conjointes entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et à présenter les résultats d'une analyse comparative entre les sexes des répercussions de la *Loi*. Le rapport annuel sert également à faire connaître le plan d'immigration du Canada pour l'année civile à venir.

Le rapport est divisé en cinq sections.

La **SECTION 1** présente le contexte général dans lequel évolue actuellement le programme d'immigration du Canada et résume le plan d'immigration du Canada pour l'année 2013.

La **SECTION 2** comporte un résumé des activités et des initiatives touchant la sélection des résidents permanents et temporaires. On y présente en outre les principales statistiques sur les résidents permanents et temporaires admis en 2011.

La **SECTION 3** porte sur les partenariats que CIC a conclus avec les provinces et les territoires. Elle présente les ententes bilatérales actuellement en vigueur avec les provinces et les territoires, ainsi que les principales initiatives menées conjointement.

La **SECTION 4** résume les programmes d'établissement et de réinstallation ainsi que diverses activités liées à la citoyenneté canadienne.

La **SECTION 5** décrit le cadre de CIC pour l'analyse comparative entre les sexes, fait état des initiatives menées dans ce domaine et donne un aperçu statistique des différences entre les sexes révélées par les principales statistiques sur l'immigration.



Section 1 : L'immigration au profit du Canada²

L'immigration a joué et continue de jouer un rôle clé dans l'évolution du Canada. Depuis la Confédération, le Canada, qui a célébré son 145^e anniversaire en tant que nation en 2012, a connu de nombreuses transformations. Des immigrants de partout dans le monde, forts de leurs compétences et de leurs talents d'entrepreneurs, ont choisi de s'installer au Canada afin d'y améliorer leur sort, d'y rejoindre des membres de leur famille ou de trouver sécurité et stabilité.

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR)³ est le cadre juridique fédéral qui régit l'immigration et la protection des réfugiés au Canada. Elle définit aussi les multiples objectifs économiques, sociaux et humanitaires du programme d'immigration du Canada. Avec l'immigration, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) doit équilibrer la nécessité de soutenir l'économie canadienne d'une part et de réunifier les familles et d'assumer les responsabilités humanitaires du Canada d'autre part. Le Ministère doit également protéger la santé et la sécurité des Canadiens, tout en facilitant l'arrivée de personnes au pays.

En plus d'examiner les progrès réalisés par CIC en 2011 dans la modernisation du système canadien d'immigration, cette section du Rapport annuel présente les initiatives significatives les plus récentes, mises en œuvre en 2012, pour rendre le système à la fois plus rapide et plus souple. Elle laisse aussi entrevoir la voie à suivre en 2013.

Réalizations en 2011

En 2011, CIC a continué de moderniser ses méthodes de travail dans le but de traiter les demandes avec plus d'efficacité, de renforcer l'intégrité des programmes et d'offrir un meilleur service à la clientèle.

Améliorations des méthodes de travail de CIC

Une centralisation accrue du traitement des demandes au Canada, plutôt qu'à l'étranger, permet à CIC d'être plus efficace, d'économiser et de créer plus d'emplois au pays. Cette approche convient au traitement des dossiers simples qui présentent un faible risque. En 2011, CIC a élargi son réseau de centres de réception des demandes de visa à l'étranger⁴ administrés par des tiers, ce qui lui permettra d'offrir un meilleur service à ceux qui souhaitent visiter le Canada ou y immigrer. Les préposés au service à la clientèle peuvent désormais apporter un plus grand soutien administratif aux demandeurs, comme leur expliquer, dans la langue du pays, la marche à suivre pour remplir des formulaires et voir à ce que les demandes soient complètes. Il existe actuellement 60 centres de réception des demandes de visa répartis dans 41 pays.

CIC demeure déterminé à améliorer le service à la clientèle par la mise en place de 17 normes de service⁵ dans bon nombre des principaux secteurs d'activité. En 2011-2012, CIC a satisfait à neuf de ces normes et il veille à mettre en œuvre les mesures qui s'imposent pour améliorer le rendement par rapport aux engagements en découlant à moyen terme. Des efforts sont déployés pour moderniser les systèmes électroniques afin que la technologie et les processus administratifs soient mieux mis à profit, notamment lorsqu'il s'agit de remplir des demandes en ligne ou d'effectuer des paiements par voie électronique. Ces changements amélioreront et rationaliseront les services offerts aux demandeurs⁶.



Améliorations visant les voyageurs qui franchissent la frontière canado-américaine

Pour soutenir la croissance économique, le gouvernement du Canada s'efforce de faciliter la circulation des voyageurs à faible risque à la frontière canado-américaine. L'annonce faite en février 2011 au sujet du Plan d'action sur la sécurité du périmètre et la compétitivité économique⁷ donne un aperçu des initiatives qui visent à faciliter la conduite des activités commerciales transfrontalières, y compris la tenue de consultations auprès des intervenants afin d'obtenir des commentaires sur les engagements du Plan d'action et de susciter de nouvelles idées pour améliorer les activités commerciales transfrontalières.

Améliorations propices à la croissance économique et à la réduction des arriérés

Afin de soutenir davantage la croissance économique et d'accélérer le traitement des demandes, deux séries d'instructions ministérielles⁸ ont été élaborées et introduites en 2011. Ces instructions spéciales sont données par le ministre afin de mieux gérer le traitement des demandes d'immigration et d'atteindre les objectifs fixés au chapitre de l'immigration (article 87.3 de la LIPR). Elles prévoient l'imposition de limites quant au nombre de nouvelles demandes susceptibles d'être acceptées et, pour le Programme des travailleurs qualifiés du volet fédéral (PTQF), le classement par ordre de priorité des demandes de candidats ayant de l'expérience dans certaines professions recherchées.

Dans le cadre du Plan d'action pour accélérer l'immigration de 2008⁹, CIC a continué de prendre des mesures pour réduire l'arriéré des demandes et les temps d'attente, et veiller à ce que le PTQF réponde mieux aux besoins du marché du travail. La troisième série d'instructions ministérielles (IM-3)¹⁰, lancée le 1^{er} juillet 2011, est venue limiter davantage l'acceptation des nouvelles demandes de travailleurs qualifiés du volet fédéral (TQF) à traiter, réduisant à 10 000 demandes le plafond global et à 500 demandes les plafonds de chacune des 29 professions en demande prioritaires. Les nouveaux candidats de la catégorie TQF ayant une offre d'emploi au Canada ne sont pas assujettis au plafond global ou aux plafonds fixés par profession. Les IM-3 imposaient également un plafond annuel de 700 nouvelles demandes au titre du Programme fédéral d'immigration des investisseurs et prévoyaient un moratoire temporaire pour les demandes d'entrepreneurs pendant l'examen de ce programme.

Pour réduire l'arriéré croissant et le temps d'attente dans le cadre du Programme des parents et des grands-parents, CIC a lancé le Plan d'action pour accélérer la réunification familiale¹¹ à la fin de 2011. En 2012, CIC a augmenté le nombre d'admissions prévues de parents et de grands-parents comme résidents permanents afin d'aider à réduire l'arriéré. Le 5 novembre 2011, CIC a publié la quatrième série d'instructions ministérielles (IM-4)¹², qui suspendait temporairement l'acceptation des nouvelles demandes de parrainage de parents et de grands-parents de manière à ce que le Ministère puisse traiter les demandes déjà reçues. CIC a également consulté les Canadiens en mai 2012 sur la façon de modifier le programme afin qu'il soit mieux adapté et plus durable et viable à long terme. Le 1^{er} décembre 2011, CIC a créé le super visa pour parents et grands-parents, une instruction qui faisait suite aux IM-4. Ce super visa¹³ est un visa de résident temporaire pour entrées multiples valide pendant une période maximale de dix ans, qui permet aux parents et aux grands-parents admissibles de citoyens canadiens et de résidents permanents de visiter le Canada et d'y demeurer jusqu'à 24 mois sans avoir à présenter une nouvelle demande de visa. À la fin d'août 2012, plus de 8 700 super visas pour parents et grands-parents avaient été approuvés, ce qui correspond à un taux d'approbation de 86 p. 100.

Les IM-4 répondaient également aux futurs besoins économiques du Canada en facilitant l'accès au PTQF des étudiants étrangers poursuivant des études doctorales au Canada et de ceux ayant récemment obtenu un doctorat canadien¹⁴. Ce volet est assujéti à un plafond de 1 000 demandes par année.



Améliorations en vue de protéger les immigrants éventuels et nouveaux

Le projet de loi C-35¹⁵, *Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, a été adopté en juin 2011 afin de protéger les immigrants éventuels et nouveaux, notamment en renforçant les règles auxquelles doivent se plier les consultants en immigration, soit ceux qui reçoivent des honoraires en échange de conseils ou de services de représentation en matière d'immigration. Le projet de loi interdit à toute personne autre qu'un représentant accrédité de mener des activités, moyennant des frais ou d'autres formes de paiement, à n'importe quelle étape de la présentation de la demande ou de la procédure. Il augmente les peines et les amendes imposées en cas de représentation non autorisée et accroît les pouvoirs de surveillance du gouvernement pour améliorer la réglementation des consultants en immigration. Le 30 juin 2011, le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada est devenu l'organisme chargé de régir les consultants en immigration.

CIC a continué de déployer des efforts pour faciliter l'octroi de la résidence permanente à un maximum de 1 000 réfugiés tibétains de l'Arunachal Pradesh (Inde) sur une période de cinq ans – un effort humanitaire annoncé en 2010 dans le cadre d'une politique d'intérêt public¹⁶. Des mesures d'immigration spéciales ont été élaborées de manière à maximiser la participation de la collectivité en faveur de ce groupe, plus particulièrement des personnes qui ont obtenu le soutien de la communauté tibétaine ou d'autres sympathisants intéressés au Canada. En 2011, CIC a conclu un protocole d'entente avec la Société Projet-Tibet, une organisation non gouvernementale canadienne, dans le but de trouver des candidats éventuels et de les recommander au Ministère. CIC a commencé à établir les procédures qui faciliteront la mise en œuvre de ces mesures spéciales.

Le *Rapport ministériel sur le rendement* de CIC de 2011-2012 contient de plus amples renseignements sur les mesures prises par le Ministère pour améliorer l'immigration afin de mieux soutenir la croissance économique et de protéger les Canadiens¹⁷.

2012 : une année de transformation

L'année 2012 amène une transformation importante à CIC : l'emphase accrue sur le rôle de l'immigration dans la croissance économique du Canada. Dans le cadre de l'engagement de CIC à créer un système d'immigration rapide, souple et adapté aux besoins, de nombreux changements ont été apportés cette année pour tenir compte des conditions économiques changeantes du Canada.

Mieux répondre aux besoins économiques du Canada

Dans le Plan d'action économique du Canada de 2012¹⁸, l'immigration occupe une place prépondérante en tant qu'élément clé de la réforme. Les changements et les modifications législatives qui les accompagnent aux termes du projet de loi C-38¹⁹ (*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*) sont entrés en vigueur le 29 juin 2012. Ces changements visent à créer un système d'immigration rapide, souple et adapté aux besoins, qui sélectionne les *meilleurs* demandeurs plutôt que les *premiers*. Plus précisément, les changements : contribuent à réduire l'arriéré de demandes dans la catégorie des TQF en mettant un terme à certaines demandes présentées avant le 27 février 2008 et en retournant les frais; permettent d'émettre de nouvelles instructions ministérielles afin de gérer les demandes et d'établir leur ordre de priorité plus efficacement; améliorent la mise à jour des dispositions réglementaires et leur application aux demandes nouvelles et existantes; et facilitent l'élaboration rapide de programmes économiques ciblés à court terme.



Ces changements s'inscrivent également dans la récente réforme des programmes d'immigration économique. Notons, en ce qui concerne le PTQF, que les changements proposés au système de points actuel favoriseront les jeunes immigrants ayant une expérience de travail au Canada et ayant atteint le niveau intermédiaire dans l'une des langues officielles du Canada. Selon les changements proposés, les futurs demandeurs dans le cadre du PTQF devront faire évaluer leurs diplômes étrangers pour obtenir l'équivalence canadienne, et ce, avant de présenter une demande d'immigration au Canada. Le nouveau volet des métiers spécialisés proposé vise à réduire les obstacles à l'immigration de travailleurs spécialisés. On s'emploie actuellement à restructurer le Programme fédéral d'immigration des gens d'affaires pour cibler des investissements plus actifs dans des entreprises canadiennes en croissance et des entrepreneurs plus novateurs.

Un travail préparatoire et stratégique est en cours pour appuyer le projet d'un nouveau système de gestion des demandes fondé sur un modèle de déclaration d'intérêt déjà en place en Nouvelle-Zélande et en Australie. Différentes options sont en cours d'élaboration, de concert avec les provinces et les territoires, dans le but de faire participer les employeurs au processus de sélection des demandeurs dans le cadre de ce nouveau système.

Des modifications sont également apportées au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), géré conjointement par CIC et Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Le projet de loi C-38 instaurait une meilleure surveillance de la conformité de l'employeur aux critères du Programme. Celui-ci fera l'objet d'un examen afin de mieux l'adapter aux besoins du marché du travail et de s'assurer que les entreprises se tournent vers la main-d'œuvre canadienne disponible avant de faire appel au Programme.

Conscient de l'importance cruciale que revêt la validation des titres de compétences étrangers pour les immigrants désireux de travailler dans leur domaine d'expertise, CIC a également fait des progrès dans ce domaine. Avec le Plan d'action économique du Canada de 2012, le gouvernement entend appuyer de nouvelles améliorations en ce sens et collaborer avec les provinces et les territoires en vue de déterminer le prochain groupe de professions à inclure, pour les années ultérieures à 2012, dans le Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger²⁰. Ce cadre décrit les mesures et les processus que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent élaborer pour remédier aux lacunes nuisant à l'intégration des immigrants sur le marché du travail.

Amélioration de l'intégrité des programmes

Au printemps 2012, CIC a apporté des modifications aux dispositions réglementaires en matière de parrainage dans le but de dissuader les personnes tentées de conclure des mariages de complaisance pour entrer au Canada. La nouvelle réglementation entrée en vigueur en mars interdit aux époux, conjoints de fait et partenaires conjugaux récemment parrainés de parrainer un nouvel époux, conjoint de fait ou partenaire conjugal pendant une période de cinq ans. En avril, CIC a consulté le public sur une proposition visant à créer une période de résidence permanente conditionnelle de deux ans pour les époux, les conjoints de fait et les partenaires conjugaux parrainés dont la relation avec le répondant dure depuis deux ans ou moins au moment de la demande.

Le 30 juin, un avis d'intention a été publié pour solliciter les commentaires du public sur une proposition visant l'adoption de nouvelles exigences et conditions pour les étrangers qui souhaitent étudier au Canada. Les modifications proposées ont pour but de garantir que les ressortissants étrangers qui obtiennent un permis d'études viennent au Canada dans le but principal d'étudier. CIC cherche à



dissuader les ressortissants étrangers de demander un permis d'études s'ils sont de mauvaise foi, et à les empêcher de demeurer légalement au Canada grâce à un permis d'études dans l'éventualité où ils abandonneraient leurs études. Ces mesures aideront aussi à s'assurer que les ressortissants étrangers titulaires d'un tel permis effectuent leurs études dans des établissements d'enseignement autorisés à les accueillir.

Dans le cadre du Plan d'action sur la sécurité du périmètre et la compétitivité économique, CIC va de l'avant avec son projet d'échange de renseignements afin d'améliorer le processus de détermination des statuts d'immigrant et de réfugié. CIC pourra ainsi établir plus efficacement l'identité des ressortissants étrangers et procéder au filtrage à la première occasion.

Pendant l'automne de 2011, le Bureau du vérificateur général a publié son rapport sur l'octroi des visas où il formulait des recommandations sur la détermination de l'admissibilité, le filtrage de sécurité, le contrôle médical et la gouvernance²¹. CIC et l'Agence des Services Frontaliers du Canada travaillent ensemble pour mettre en œuvre le plan d'action et donner suite, ce faisant, aux recommandations.

Poursuivre la tradition humanitaire du Canada

Le projet de loi C-31²², *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*, qui a reçu la sanction royale le 28 juin 2012, apporte des changements majeurs au système d'octroi de l'asile au Canada. Ceux-ci s'appuient sur les modifications proposées dans la *Loi sur les mesures de réforme équitables concernant les réfugiés*, ainsi que sur diverses mesures conçues pour lutter contre la traite de personnes et imposer la production de données biométriques dans le cadre des demandes de visa de résident temporaire. Les Canadiens bénéficieront de la réforme du système d'octroi de l'asile nécessaire depuis longtemps. Cette réforme aidera à accélérer la prise de décisions et empêchera les abus. Par ailleurs, CIC pourra désormais accorder une protection plus rapide aux réfugiés qui en ont vraiment besoin.

En 2012, CIC a confié au nouveau Bureau de traitement centralisé de Winnipeg la réception des demandes, la création de dossiers et l'évaluation des demandes de réfugiés parrainés par le secteur privé au Canada. La création de ce nouveau bureau allégera le fardeau administratif et contribuera nettement à accélérer le traitement des dossiers de réfugiés en réduisant les arriérés et en améliorant l'efficacité globale du processus afin de permettre au Canada d'accorder plus rapidement une protection.

CIC s'est engagé à créer un système d'immigration qui répond aux besoins du marché du travail du Canada, tout en maintenant ses engagements en faveur de la réunification familiale et ses engagements humanitaires. En 2013, le Ministère poursuivra ses efforts pour mettre sur pied un système d'immigration rapide, souple et adapté aux besoins.

Plan d'immigration du Canada pour 2013

Le plan des niveaux d'immigration de 2013 tient compte du nombre prévu de résidents permanents qui permettra d'appuyer la modernisation et de renforcer l'intégrité du programme, d'améliorer le service à la clientèle et de lancer les bases d'un système d'immigration rapide et souple dans les années à venir.

En 2013, la fourchette globale des admissions prévue est de 240 000 à 265 000, afin de continuer de répondre aux besoins actuels du marché du travail, constituer la main-d'œuvre de demain, réunir les familles et maintenir l'engagement du Canada de mieux protéger les réfugiés. Le plan des niveaux d'immigration, établi au terme de consultations continues avec les provinces, les territoires et différents



intéressés, reflète les objectifs du *Plan d'action pour accélérer l'immigration* et du *Plan d'action pour accélérer la réunification familiale*, ainsi que les capacités opérationnelles.

Tableau 1 : Plan des niveaux d'immigration de 2013

Admissions prévues	Minimum	Maximum
Programmes des immigrants économiques sélectionnés par le gouvernement fédéral, candidats des provinces et des territoires, regroupement familial, réfugiés, immigrants admis pour des motifs d'ordre humanitaire et titulaires de permis	206 500	228 300
Travailleurs qualifiés (Québec)*	31 000	34 000
Gens d'affaires immigrants (Québec)*	2 500	2 700
TOTAL	240 000	265 000

*Les fourchettes prévues peuvent différer de celles qui figureront dans le plan annuel d'immigration 2013 du gouvernement du Québec. Les admissions du Québec seront incluses dans la fourchette globale actuellement prévue.



Section 2 : Gérer l'immigration permanente et l'immigration temporaire

Des gens de partout dans le monde viennent au Canada pour s'y établir comme résidents permanents. D'autres remplissent plutôt une demande afin de séjourner temporairement au Canada pour le visiter, y étudier ou y travailler.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) gère d'importants volumes de demandes pour ces deux catégories sur son vaste réseau de traitement à l'étranger et au pays. Le Ministère gère ces mouvements de personnes sans jamais cesser de préserver la santé et la sécurité des Canadiens. CIC travaille en collaboration avec les ministères du portefeuille de la Sécurité publique (Sécurité publique Canada²³, l'Agence des services frontaliers du Canada²⁴, la Gendarmerie royale du Canada²⁵ et le Service canadien du renseignement de sécurité²⁶), de même qu'avec Justice Canada²⁷ et Santé Canada²⁸ pour remplir son rôle dans le dépistage des demandeurs de résidence permanente ou temporaire qui pourraient poser des risques pour la sécurité ou la santé des Canadiens. CIC coopère également avec d'autres pays pour atténuer les menaces internationales et protéger le Canada contre celles-ci.

Cette section rend compte des admissions de résidents permanents et des entrées de résidents temporaires traitées par CIC en 2011.

Résidents permanents

Le résident permanent n'est pas encore citoyen canadien, mais est autorisé à vivre et à travailler au Canada indéfiniment, pourvu qu'il continue de satisfaire l'obligation de résidence et qu'il ne perde pas son statut pour des motifs de grande criminalité, de sécurité, d'atteinte aux droits de la personne, de criminalité organisée ou de fausses déclarations. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*²⁹ répartit les résidents permanents selon trois grandes catégories, soit l'immigration économique, le regroupement familial et les personnes protégées.

En 2011, le réseau mondial de traitement de CIC a rempli ses engagements en matière de traitement des dossiers de résidents permanents en admettant 248 748 résidents permanents au Canada. Ce nombre se situe à l'intérieur de la fourchette de 240 000 à 265 000, prévue dans le plan d'immigration de 2011, comme en fait état le *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2010*³⁰.

Admissions des résidents permanents en 2011

Afin de respecter le plan des niveaux d'immigration, CIC a concilié les pressions sur les ressources découlant du volume élevé de demandes de résidence temporaire (travailleurs étrangers temporaires, étudiants étrangers et visiteurs) et les stratégies de réduction de l'arriéré pour divers programmes d'immigration, tout en s'efforçant de maintenir les normes de service.

Le tableau 2 présente une ventilation plus détaillée des admissions de 2011 par catégorie d'immigrants et permet la comparaison avec les fourchettes établies pour 2012. La publication *Faits et chiffres 2011* de CIC³¹ contient plus de données statistiques sur les admissions en 2011.



Tableau 2 : Nouveaux résidents permanents admis en 2011 et plan des niveaux de 2012

Catégorie d'immigrants	Fourchettes cibles du plan de 2011		Personnes admises en 2011	Fourchettes cibles du plan de 2012	
	Minimum	Maximum		Minimum	Maximum
Immigrants sélectionnés par le gouvernement fédéral	74 000	80 400	82 251	74 500	79 300
Travailleurs qualifiés (fédéral)	47 000	47 400	57 296	55 000	57 000
Gens d'affaires immigrants (fédéral)	9 000	10 000	7 681	5 500	6 000
Catégorie de l'expérience canadienne	6 000	7 000	6 027	6 000	7 000
Aides familiaux résidents	12 000	16 000	11 247	8 000	9 300
Travailleurs qualifiés (Québec)	32 800	33 900	31 490	31 000	34 000
Gens d'affaires immigrants (Québec)	1 800	2 000	3 960	2 500	2 700
Candidats des provinces et des territoires	42 000	45 000	38 420	42 000	45 000
Sous-total : demandeurs principaux			64 356		
Sous-total : époux et enfants à charge			91 765		
Total – Immigration économique	150 600	161 300	156 121	150 000	161 000
Époux, partenaires et enfants	45 500	48 000	42 368	38 000	44 000
Parents et grands-parents	13 000	17 500	14 078	21 800	25 000
Total – Regroupement familial	58 500	65 500	56 446	59 800	69 000
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 400	8 000	7 364	7 500	8 000
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 800	6 000	5 582	4 000	6 000
Personnes protégées au Canada (PPAC)	8 200	10 500	10 743	7 000	8 500
Personnes à charge à l'étranger de PPAC	3 800	4 500	4 183	4 000	4 500
Total – Personnes protégées	23 200	29 000	27 872	22 500	27 000
Motifs d'ordre humanitaire et d'intérêt public	7 000	9 000	8 218	7 600	7 800
Titulaires de permis	100	200	88	100	200
Total – Autres	7 700	9 200	8 306	7 700	8 000
Catégorie non précisée	—	—	3	—	—
TOTAL	240 000	265 000	248 748	240 000	265 000

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2011*.



Bien que la fourchette globale de 2011 soit inférieure à celle de 2010, qui était de 280 691 admissions, il est important de signaler qu'une combinaison de facteurs uniques a donné une année record en ce qui concerne les admissions en 2010. Dans le contexte des cinq dernières années, la fourchette globale des admissions de 2011 se rapprochait de la moyenne des admissions de 250 000 par année. Les proportions des catégories de l'immigration économique, du regroupement familial et des personnes protégées sont comparables à celles enregistrées les années précédentes, bien qu'on note une légère augmentation dans la catégorie de l'immigration économique. En 2011, 62,8 p. 100 des immigrants admis relevaient de la catégorie de l'immigration économique (y compris leurs époux ou conjoints et leurs personnes à charge), 22,7 p. 100, de la catégorie du regroupement familial et 14,5 p. 100 de la catégorie des personnes protégées et autres immigrants.

Faits saillants des admissions dans la catégorie de l'immigration économique en 2011

La catégorie de l'immigration économique³² regroupe les travailleurs qualifiés (sélectionnés à l'échelon fédéral et par le Québec), les gens d'affaires (sélectionnés à l'échelon fédéral et par le Québec), les candidats des provinces et des territoires, la catégorie de l'expérience canadienne et les aides familiaux résidents, ainsi que leurs époux/partenaires et leurs personnes à charge. En 2011, 156 121 résidents permanents de la catégorie économique ont été admis au Canada. Ce nombre se situe à l'intérieur de la fourchette prévue, de 150 600 à 161 300. De plus, CIC a délivré 166 139 visas (pour les demandeurs se trouvant à l'étranger) et accordé des autorisations (pour les demandeurs déjà au Canada) en ce qui concerne la résidence permanente dans cette catégorie en 2011. Une partie de ces demandeurs sont arrivés au Canada en 2011 ou 2012.

Le PTQF est le programme phare du gouvernement du Canada pour la sélection des travailleurs qualifiés étrangers. La sélection repose sur un système de points, qui évalue les candidats en fonction de la scolarité, de l'âge, de l'expérience professionnelle, de la connaissance des langues officielles, d'un emploi réservé au Canada et de l'adaptabilité. Il convient de souligner qu'il y a eu 57 296 admissions au titre de la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral) en 2011, soit presque 21 p. 100 de plus que la fourchette prévue, de 47 000 à 47 400. En ce qui concerne les délais de traitement, CIC a traité 88 p. 100 des demandes de TQF reçues depuis le 26 juin 2010 dans les 12 mois suivant leur réception, ce qui était conforme à l'objectif de traitement d'au moins 80 p. 100 de ces demandes dans un délai de 12 mois. CIC a continué de gérer l'acceptation de nouvelles demandes dans le cadre de la troisième série d'instructions ministérielles³³ et a réduit considérablement l'arriéré de demandes de TQF. À la fin de 2011, l'arriéré (demandes reçues avant le 27 février 2008) était réduit de plus de 52 p. 100, passant de plus de 640 000 à environ 302 400 personnes.

CIC a poursuivi l'examen du PTQF pour s'assurer qu'il attire les bonnes compétences pour la future main-d'œuvre du Canada. En 2011, CIC a tenu cinq réunions régionales des intervenants ainsi que des consultations en ligne pour demander aux Canadiens d'examiner les options offertes et de revoir la grille de points établie pour la sélection des TQF, notamment les compétences linguistiques minimales proposées dans l'une des langues officielles du Canada ainsi que l'augmentation des points attribués aux jeunes demandeurs et à ceux ayant un niveau supérieur de compétence linguistique. CIC a également créé un nouveau volet pour l'admission des doctorants étrangers dans le cadre de la quatrième série d'instructions ministérielles³⁴.

Le Programme des candidats des provinces (PCP) offre aux provinces et territoires participants un mécanisme pour combler leurs besoins particuliers sur le plan économique. Ce mécanisme leur permet de



désigner des personnes qui répondent à certains besoins du marché du travail local. En outre, le PCP a été conçu pour étendre les avantages de l'immigration à l'échelle du Canada en encourageant l'immigration vers les régions qui ne sont pas des destinations traditionnelles. Il est actuellement le deuxième programme d'immigration économique en importance après le PTQF. Le nombre de candidats du PCP continue d'augmenter : en 2011, le Canada a admis un nombre record d'immigrants dans le cadre du PCP, et 38 420 personnes se sont établies au pays. En ce qui concerne les délais de traitement, on constatait en 2011 un manque à gagner par rapport à la norme de service de 11 mois pour les demandes au titre du PCP, en partie en raison du volume élevé d'anciennes demandes concentré dans quelques bureaux des visas à l'étranger. CIC poursuit la modernisation de son traitement des demandes et en améliore l'efficacité en répartissant le travail dans l'ensemble de son réseau mondial de traitement.

CIC a procédé à une évaluation du PCP³⁵ en 2011. Il a alors jugé que ce programme fonctionnait bien, malgré des différences dans les résultats économiques des immigrants selon la province ou le territoire, et selon les sous-volets à l'intérieur du programme. Au nombre des éléments requérant une amélioration, notons certains aspects touchant l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, de même que l'imputabilité, comme les normes linguistiques minimales. CIC travaille actuellement avec les provinces et les territoires pour renforcer le PCP et veiller à ce qu'il continue de favoriser la croissance économique dans l'ensemble du pays. Des efforts sont en cours pour régler ces questions suite au budget de 2012.

Le Programme d'immigration des gens d'affaires de CIC cible trois catégories : les entrepreneurs, les travailleurs autonomes et les immigrants investisseurs. Il vise à attirer des gens d'affaires expérimentés qui contribueront au développement économique national et régional. Les candidats du volet des immigrants investisseurs doivent faire un investissement ponctuel dans l'économie canadienne sous la forme d'un prêt au gouvernement du Canada, sans intérêts pour cinq ans. Ces fonds sont répartis entre les provinces et territoires participants pour financer le développement économique et les initiatives de création d'emplois dans leur région. En 2011 seulement, plus de 504,4 millions de dollars ont été attribués aux provinces participantes dans le cadre du Programme fédéral d'immigration des investisseurs.

Le 1^{er} juillet 2011, la troisième série d'instructions ministérielles imposait un plafond annuel de 700 nouvelles demandes au titre du volet des immigrants investisseurs pour arrêter la croissance de l'arriéré, dans un contexte où la demande continuait de dépasser la capacité de traitement. La troisième série d'instructions ministérielles imposait également un arrêt temporaire de l'acceptation des nouvelles demandes présentées au titre du volet des entrepreneurs pendant que CIC continuait d'examiner et de restructurer ces programmes d'immigration destinés aux gens d'affaires. Les admissions dans le cadre du Programme d'immigration des gens d'affaires ont continué en 2011, puisque CIC traitait les demandes déjà reçues afin de réduire l'arriéré.

Le volet des travailleurs autonomes reste un moyen d'obtenir la résidence permanente pour les personnes en mesure d'apporter une contribution importante à l'économie canadienne dans les domaines des sports, des arts, des activités culturelles et de la gestion agricole.

Faits saillants des admissions au titre du regroupement familial en 2011

La réunification des familles demeure un objectif crucial de la LIPR. Afin de faciliter la réunification des familles, les citoyens et les résidents permanents du Canada peuvent parrainer des immigrants de la catégorie du regroupement familial³⁶ – leur époux, conjoint ou partenaire conjugal, leurs enfants à charge, leurs parents ou grands-parents, et d'autres membres de leur famille immédiate – afin qu'ils deviennent des résidents permanents. Les répondants doivent démontrer leur capacité d'assumer la responsabilité



financière des membres de leur famille qu'ils parrainent, et ce, pour une période définie. Les répondants des parents, grands-parents et certains autres proches doivent également satisfaire au critère du revenu minimum nécessaire.

En 2011, 56 446 résidents permanents de la catégorie du regroupement familial ont été admis au Canada, ce qui est légèrement au-dessous des 58 500 à 65 500 prévus. CIC a également délivré 59 670 visas et autorisations concernant la résidence permanente au titre de la catégorie du regroupement familial. Certaines des personnes dont la demande d'immigration a été acceptée sont arrivées au Canada en 2011 et d'autres arriveront en 2012.

En 2011, CIC a admis 42 368 époux, partenaires et enfants à titre de résidents permanents, soit un peu moins que les 45 500 à 48 000 prévus. Comme ce volet de l'immigration est « non discrétionnaire », CIC traite les demandes dès qu'elles sont reçues, la baisse du nombre d'admissions est directement attribuable à un volume plus faible que prévu de demandes reçues. Les délais de traitement sont légèrement inférieurs à la norme de service établie, selon laquelle au moins 80 p. 100 des demandes doivent être traitées dans les 12 mois suivant leur réception; CIC a traité, dans les 12 mois suivant leur réception, 72 p. 100 des demandes de parrainage d'époux, de partenaires et d'enfants.

Au nombre des facteurs qui ont influé sur le traitement, mentionnons la transition du réseau mondial et canadien de traitement vers le Système mondial de gestion des cas, la nouvelle plate-forme de traitement pour tous les bureaux de CIC. En outre, CIC a lancé à la fin de 2011 le Plan d'action pour accélérer la réunification familiale³⁷ afin de réduire l'arriéré pour le parrainage des parents et des grands-parents au cours des années à venir. Cela a augmenté temporairement la charge de travail relative au programme des parents et des grands-parents, le but ultime étant de restructurer celui-ci afin d'accumuler moins de demandes.

Les modifications réglementaires relatives au parrainage de la famille³⁸ sont entrées en vigueur à la fin de 2011. Les répondants reconnus coupables d'actes criminels ayant entraîné des lésions corporelles contre les membres de leur famille ou reconnus coupables d'autres infractions particulièrement violentes ne sont généralement pas autorisés à parrainer un membre de la catégorie du regroupement familial pour qu'il vienne au Canada jusqu'à cinq ans après avoir entièrement purgé la peine imposée. Auparavant, une demande de parrainage n'aurait pas été approuvée si le répondant avait été reconnu coupable d'un crime entraînant des lésions corporelles contre certains parents ou membres de la famille. Les modifications réglementaires ont élargi la liste des proches considérés en vertu de l'interdiction de parrainage en cas de violence familiale, en plus d'ajouter des dispositions étendant l'interdiction à ceux qui ont été reconnus coupables d'autres infractions violentes.

Faits saillants des admissions au titre de personne protégée en 2011

Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés³⁹, il y avait environ 10,5 millions de réfugiés dans le monde au début de 2011, dont bon nombre vivent en exil depuis des décennies. En offrant une protection aux réfugiés et à d'autres personnes qui en ont besoin⁴⁰, et en participant activement aux tribunes internationales sur la protection des réfugiés, CIC joue un rôle fondamental pour aider le Canada à respecter ses obligations internationales et à poursuivre sa tradition humanitaire.

Il existe trois grandes catégories de personnes protégées : les réfugiés parrainés en charge par le gouvernement, les réfugiés parrainés par le secteur privé, et les personnes qui ont reçu le statut de personne protégée au Canada à la suite d'une demande d'asile accueillie⁴¹.



Même si les bureaux des visas de CIC se sont ressentis de l'instabilité de certaines régions d'Afrique et des vives inquiétudes qui en découlent pour la sécurité, 12 946 réfugiés ont été réinstallés au Canada en 2011. Ce nombre se situe à l'intérieur de la fourchette de 11 200 à 14 000 prévue en 2011 pour les réfugiés parrainés par le gouvernement et ceux parrainés par le secteur privé. C'était la troisième année consécutive que le Canada admettait plus de 12 000 réfugiés. CIC demeurerait ainsi fidèle à l'engagement pris en 2010, en vertu de la *Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés*⁴², de porter à 14 500 d'ici 2013 le nombre annuel de réfugiés réinstallés.

Il est intéressant de noter que, en 2011, le Canada a réinstallé 1 875 réfugiés bhoutanais et 4 545 réfugiés irakiens pour honorer son engagement de réinstaller 5 000 Bhoutanais du Népal de 2008 à 2012 et 20 000 Irakiens de 2009 à 2013.

Les soulèvements au Moyen-Orient qui ont débuté en décembre 2010 ont eu des répercussions importantes sur les activités du Ministère au Canada et à l'échelle internationale, dès 2011. Le personnel de CIC a été fortement touché par les bouleversements. Il a fallu suspendre temporairement les opérations relatives aux visas à Tripoli, à Tunis et au Caire, et plusieurs agents ont dû être évacués au plus fort de la crise à mesure que la sécurité se détériorait. Les agents de CIC ont été chargés d'aider aux opérations d'évacuation des consulats et des citoyens canadiens (y compris les conjoints et les enfants non canadiens). La répercussion la plus importante a été la fermeture forcée de l'ambassade du Canada à Damas, en Syrie, le 31 janvier 2012, en raison des préoccupations en matière de sécurité. La fermeture de l'ambassade à Damas, qui veille à la mise en œuvre du plus important programme d'aide aux réfugiés à l'étranger en plus d'être le siège régional des services d'immigration, a particulièrement éprouvé la capacité de CIC d'offrir ses services au Moyen-Orient en 2012 et même au-delà. Cette fermeture a entraîné l'expansion des autres bureaux de visas de CIC dans la région ainsi qu'une nouvelle répartition de la charge de travail et des responsabilités.

Faits saillants des admissions pour des motifs d'ordre humanitaire et d'intérêt public en 2011

La LIPR confère au ministre de CIC le pouvoir d'examiner la situation des personnes et de leurs familles qui, autrement, ne seraient pas admissibles à un programme d'immigration, et de leur accorder le statut de résident permanent. Il s'agit de dispositions qui permettent d'accepter des cas non prévus par la *Loi* lorsque des motifs humanitaires ou l'intérêt public le justifient.

En 2011, le Canada a accueilli 8 218 personnes, au total, pour des motifs d'ordre humanitaire et d'intérêt public. Ce nombre se situe à l'intérieur de la fourchette prévue, de 7 000 à 9 000 personnes.

Afin de réduire l'arriéré des demandes faisant l'objet d'un examen pour des motifs d'ordre humanitaire, CIC a mis sur pied des bureaux de réduction de l'arriéré au printemps 2011 dans le cadre de la *Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés* pour gérer les demandes dans l'ensemble du réseau des bureaux d'immigration au Canada et améliorer la régularité des délais de traitement.

Par ailleurs, au chapitre de l'intérêt public, le ministre de CIC a adopté des mesures spéciales depuis 2009 pour faciliter l'immigration au Canada de certains ressortissants afghans qui avaient fourni une aide directe à la mission canadienne à Kandahar, en Afghanistan. En 2011, 198 personnes ont été réinstallées au Canada aux termes de ces mesures, en plus de celles qui l'ont été dans le cadre des programmes visant les réfugiés parrainés par le gouvernement ou parrainés par le secteur privé. Ces personnes ont reçu des



services de réinstallation semblables à ceux actuellement offerts aux réfugiés parrainés par le gouvernement.

Admissions des résidents permanents selon la connaissance des langues officielles en 2011

De tous les résidents permanents admis en 2011, 75,2 p. 100 ont déclaré avoir une connaissance du français, de l'anglais ou des deux langues officielles, ce qui représente une modeste augmentation par rapport à 2010 (73,4 p. 100).

Pour les demandeurs principaux de la catégorie économique, 91 p. 100 ont déclaré avoir une connaissance d'au moins l'une des langues officielles en 2011, ce qui est comparable au taux de 90,9 p. 100 obtenu en 2010.

Tableau 3 : Connaissance des langues officielles parmi les résidents permanents, 2011

Catégorie d'immigrants	Anglais	Français	Les deux	Aucune	Total
Regroupement familial	35 215	4 207	2 754	14 270	56 446
Immigration économique — Demandeurs principaux	40 685	3 570	14 334	5 767	64 356
Immigration économique — Époux et personnes à charge	46 883	5 238	7 121	32 523	91 765
Personnes protégées	14 955	2 506	1 495	8 916	27 872
Autres immigrants	6 818	902	268	318	8 306
Catégorie non précisée	2	1	0	0	3
Total	144 558	16 424	25 972	61 794	248 748
Pourcentage	58,1 %	6,6 %	10,4 %	24,8 %	100,0 %

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2011*.

Admissions de résidents permanents selon les dix principaux pays sources en 2011

Le programme d'immigration du Canada repose sur des principes de non-discrimination : les étrangers sont traités selon les mêmes critères, peu importe leur race, leur nationalité, leur origine ethnique, la couleur de leur peau, leur religion ou leur sexe. Le Canada accueille des immigrants de plus de 200 pays.

Comme l'indique le tableau 4, 54,0 p. 100 des nouveaux résidents permanents admis en 2011 venaient des 10 principaux pays sources – un taux comparable à celui de l'an dernier (52,7 p. 100). Les 10 principaux pays en 2011 sont semblables à ceux de 2010, les Philippines, la République populaire de Chine et l'Inde formant les trois principaux pays sources pendant les deux années.



Tableau 4 : Résidents permanents admis en 2011, selon les 10 principaux pays sources

Rang	Pays	Nombre	Pourcentage
1	Philippines	34 991	14,1
2	République populaire de Chine	28 696	11,5
3	Inde	24 965	10,0
4	États-Unis d'Amérique	8 829	3,5
5	Iran	6 840	2,7
6	Royaume-Uni et ses colonies	6 550	2,6
7	Haïti	6 208	2,5
8	Pakistan	6 073	2,4
9	France	5 867	2,4
10	Émirats arabes unis	5 223	2,1
Total – 10 principaux pays		134 242	54,0
Les autres pays sources		114 506	46,0
TOTAL		248 748	100

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2011*.

Résidents temporaires

CIC effectue non seulement la sélection de résidents permanents, mais traite les demandes de résidents temporaires, notamment celles :

- de travailleurs étrangers dont l'apport est important pour la croissance économique du Canada;
- d'étudiants étrangers attirés par la qualité et la diversité du système d'éducation canadien;
- de visiteurs qui viennent au Canada pour des raisons professionnelles ou personnelles.

Ces résidents temporaires contribuent au développement économique du Canada en palliant les pénuries de travailleurs sur le marché du travail, en facilitant les échanges commerciaux, en consommant des biens et des services, et en renforçant les liens culturels et interpersonnels.

Le réseau mondial de traitement de CIC gère les demandes des résidents permanents et temporaires. CIC prévoit des fourchettes d'admission pour les résidents permanents, mais les demandes temporaires sont traitées selon la demande, et le volume de demandes n'est pas plafonné.

Comme le montre le tableau 5, CIC a traité les demandes et admis presque 290 000 nouveaux travailleurs étrangers temporaires et étudiants étrangers en 2011. Il s'agit d'une hausse de 5,4 p. 100 par rapport à 2010, attribuable à l'augmentation du nombre de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants étrangers.

Tableau 5 : Nombre de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants étrangers admis en 2011

Catégorie	Nombre admis en 2010	Nombre admis en 2011
Travailleurs étrangers temporaires	179 179	190 842
Étudiants étrangers	96 248	98 383
Total	274 427	289 225

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2011*.



Travailleurs étrangers temporaires

CIC facilite l'entrée temporaire des travailleurs étrangers dont le Canada a besoin pour combler ses pénuries de main-d'œuvre et offrir d'autres perspectives économiques aux Canadiens, notamment par la création d'emplois et le transfert de nouvelles compétences et connaissances. Les travailleurs étrangers temporaires⁴³ aident à répondre aux besoins les plus urgents et à ceux à court terme du marché du travail, qui ne pourraient l'être facilement par les travailleurs au pays.

En réponse à la demande de travailleurs, et suite à l'engagement du gouvernement du Canada d'apporter des améliorations au Programme des travailleurs étrangers temporaires pour répondre aux besoins des employeurs, le Canada a accueilli 190 842 travailleurs étrangers temporaires en 2011. Il s'agit d'une augmentation appréciable de 6,5 p. 100 par rapport à 2010 (179 179), qui correspond à l'amélioration de l'économie après la dernière récession.

En avril 2011, CIC a adopté un nouveau règlement pour protéger les travailleurs étrangers temporaires. Ce règlement comprend trois éléments principaux : une évaluation plus rigoureuse de l'authenticité de l'offre d'emploi; une période de deux ans pendant laquelle les employeurs qui ne respectent pas leurs engagements en ce qui a trait au salaire, aux conditions de travail et à l'emploi ne peuvent embaucher des travailleurs étrangers temporaires; et une période maximale de quatre ans pendant laquelle certains travailleurs temporaires étrangers peuvent travailler au Canada avant de retourner dans leur pays. Ces changements représentent les améliorations les plus importantes apportées au programme depuis de nombreuses années.

En octobre 2011, CIC et Ressources humaines et Développement des compétences Canada⁴⁴ ont tenu des consultations sur l'embauche de travailleurs étrangers temporaires afin de s'assurer que le Programme répond davantage aux besoins du marché du travail.

Le Programme des aides familiaux résidants permet aux familles canadiennes d'embaucher des travailleurs temporaires de l'étranger pour prendre soin d'un enfant, d'une personne âgée ou d'un adulte souffrant d'un handicap dans la mesure où il existe une pénurie évidente de travailleurs canadiens pouvant occuper le même poste. Les aides familiaux doivent d'abord être admis temporairement au Canada et travailler pendant deux ans à titre d'aide familial avant de pouvoir présenter une demande de résidence permanente au Canada. CIC a traité 83 p. 100 des demandes de permis de travail à titre d'aide familial à l'intérieur du délai prévu selon la norme de service, soit un an et quatre mois.

En décembre 2011, CIC a apporté des changements administratifs afin de permettre aux aides familiaux résidants d'obtenir plus tôt des permis de travail ouverts⁴⁵ après avoir présenté leur demande de résidence permanente et avoir satisfait à l'exigence fixée – avoir travaillé pendant deux ans. Les permis de travail ouverts donnent une certaine latitude en matière d'emploi et aident à l'établissement des aides familiaux au Canada en attendant que leur demande de résidence permanente soit traitée. Avant ce changement, les aides familiaux résidants ne pouvaient obtenir leur permis de travail ouvert tant que leur demande de résidence permanente n'avait pas été initialement approuvée.

Étudiants étrangers

Les étudiants étrangers⁴⁶ apportent des idées et des cultures nouvelles qui enrichissent le milieu d'apprentissage des établissements d'enseignement canadiens. Les étudiants étrangers qui entrent au Canada à l'aide d'un visa de résident temporaire peuvent aussi contribuer à accroître le bassin de travailleurs futurs puisqu'ils sont bien préparés à intégrer le marché du travail canadien. Le nombre



d'étudiants étrangers entrés au Canada en 2011 s'élevait à plus de 98 383, soit une hausse modeste de 3,3 p. 100 par rapport à l'année précédente (95 248).

En collaboration avec ses partenaires, CIC a assuré la mise en œuvre fructueuse d'initiatives clés pour aider le Canada à conserver son avantage concurrentiel pour attirer et retenir les étudiants étrangers. Le Programme de permis de travail hors campus, qui autorise certains étudiants étrangers à travailler hors campus, et le Programme de permis de travail post-diplôme, qui permet aux diplômés d'un établissement d'enseignement postsecondaire participant d'acquérir une précieuse expérience de travail canadienne, pendant un maximum de trois ans, demeurent très utiles à cet égard. En 2011, CIC a délivré 28 479 permis de travail hors campus et prorogations connexes, et 21 275 permis de travail post-diplôme et prorogations connexes, constituant une hausse par rapport à 2010. Toutes ces données illustrent le vif succès de ces programmes auprès des étudiants étrangers. En ce qui concerne les délais de traitement, notons que CIC a traité en quatre mois toutes les demandes de permis de travail hors campus. Ce rendement était supérieur à la norme de service établie, soit de traiter 80 p. 100 des demandes dans un délai de quatre mois. En ce qui a trait aux nouvelles demandes de permis d'études présentées à l'étranger, CIC a traité en deux mois 90 p. 100 des demandes. Ce rendement dépassait aussi la norme de service établie qui est de traiter 80 p. 100 des demandes dans un délai de deux mois. Enfin, au chapitre des prorogations de permis d'études demandées sur place au Canada, CIC a traité 97 p. 100 des demandes en quatre mois. Ce rendement excédait la norme de service établie soit de traiter 80 p. 100 des demandes dans un délai de quatre mois.

Touristes et visiteurs commerciaux

Les touristes contribuent à l'économie en créant une demande de services dans l'industrie touristique. Pour leur part, les visiteurs commerciaux⁴⁷ permettent aux entreprises canadiennes de profiter de leur expertise et de créer des liens internationaux. En vertu de la LIPR, tous les étrangers souhaitant visiter le Canada doivent obtenir un visa de résident temporaire avant d'arriver au pays, à moins d'être originaires d'un pays visé par une dispense en vertu du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, ou d'être en mesure de se prévaloir de l'une des autres rares exceptions existantes, comme le fait d'être membre d'un corps diplomatique (c.-à-d. un diplomate dûment accrédité).

Au 1^{er} octobre 2012, les citoyens de 152 pays et territoires devaient se procurer un visa de résident temporaire pour visiter le Canada⁴⁸. En 2011, CIC a traité les demandes de visa de résident temporaire et de prolongation du séjour de plus d'un million de personnes qui souhaitaient se rendre au Canada comme touriste ou visiteur commercial. De plus, CIC a fait la promotion de l'utilisation de visas pour entrées multiples valides pendant 10 ans, qui aideront les demandeurs provenant de pays visés par l'obligation de visa à voyager plus fréquemment au Canada, au moment qui leur convient. La norme de service établie pour le traitement des demandes de visa de visiteur à l'extérieur du Canada est de deux semaines et, en 2011, CIC a traité 77 p. 100 de ces demandes à l'intérieur de ce délai.

Permis de séjour temporaire

Le paragraphe 24(1) de la LIPR autorise les agents désignés à délivrer un permis de séjour temporaire à des étrangers qu'ils estiment interdits de territoire ou qui ne répondent pas aux exigences de la *Loi*. Les étrangers sont interdits de territoire, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent ni entrer ni demeurer au Canada, pour des motifs tels que la sécurité nationale, la violation des droits de la personne, la criminalité, le crime organisé, la santé, des raisons financières et de fausses déclarations. Ces permis sont délivrés si l'agent a des raisons impérieuses d'admettre au Canada une personne qui ne pourrait l'être autrement. Dans



l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire, les décideurs doivent prendre en considération toute directive énoncée par le ministre en vertu du paragraphe 24(3) de la *Loi* et évaluer les risques que représente la personne pour le Canada par rapport au motif pour lequel elle devrait être temporairement admise au pays. Délivrés pour une durée limitée et révocables en tout temps, ces permis confèrent au Ministère la latitude voulue pour tenir compte de circonstances exceptionnelles. Ils favorisent l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux du Canada.

CIC contribue de manière importante aux efforts multiformes du gouvernement du Canada pour lutter contre la traite des personnes. Depuis mai 2006, les agents d'immigration sont autorisés à délivrer des permis de séjour temporaire aux étrangers victimes de ce crime. Ceux-ci bénéficient d'une période de temps pour demeurer au Canada et examiner les options qui s'offrent à eux. En 2011, 53 permis de séjour temporaire ont été délivrés à 48 victimes de la traite. Ce chiffre inclut les permis subséquents délivrés à la même victime pour maintenir son statut légal au Canada.

En 2011, 53 visas ont été délivrés, au total, en vertu de la politique de visa de résident temporaire établie en vertu du paragraphe 25.2(1) de la LIPR, qui soustrait certains ressortissants étrangers aux dispositions d'interdiction de territoire de la LIPR. Cette politique, en vigueur depuis septembre 2010, vise à faire progresser les intérêts nationaux du Canada, tout en continuant d'assurer la sécurité des Canadiens.

Le tableau 6 indique le nombre de permis de séjour temporaire délivrés en 2011, selon le motif d'interdiction de territoire prévu par la LIPR. En 2011, 11 526 permis ont été délivrés, dont 844 à des étrangers qui maintenaient leur statut de titulaires de permis obtenus au Canada même. De ce total, 82 permis de séjour temporaire ont été délivrés aux termes des instructions ministérielles. La délivrance des permis de séjour temporaire relève des agents désignés de CIC et de l'Agence des services frontaliers du Canada aux points d'entrée.

Tableau 6 : Permis de séjour temporaire délivrés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

Motif d'interdiction de territoire	Disposition de la loi <i>l'immigration et la protection des réfugiés</i>	Nombre de permis en 2011
Sécurité (espionnage, subversion, terrorisme)	34(1) a), b), c), d), e) et f)	37
Atteinte aux droits de la personne ou internationaux	35(1) a), b) et c)	14
Grande criminalité (personnes déclarées coupables d'une infraction punissable d'un emprisonnement maximal d'au moins 10 ans)	36(1) a), b) et c)	899
Criminalité (personnes déclarées coupables d'un acte criminel ou d'une infraction punissable par mise en accusation ou par procédure sommaire)	36(2) a), b), c) et d)	6 227
Criminalité organisée	37(1) a) ou b)	7
Motifs sanitaires (danger pour la santé et la sécurité publiques, fardeau excessif)	38(1) a), b) et c)	97
Motifs financiers (personnes n'ayant pas la capacité ou la volonté de subvenir tant à leurs besoins qu'à ceux de leurs personnes à charge)	39	33
Fausse déclarations	40(1) a), b), c) et d)	11
Manquement à la <i>Loi</i> ou à son règlement (pas de passeport, pas de visa, travail ou études sans permis, contrôle sécuritaire ou médical à	41 a) et b)	3 932



effectuer au Canada, absence de contrôle à l'entrée, etc.)		
Membre de la famille interdit de territoire	42 a) et b)	161
Interdiction de retour sans l'autorisation prévue par règlement	52(1)	108
TOTAL		11 526

Source : Système de soutien des opérations des bureaux locaux, en date du 2 janvier 2012.



Section 3 : Partenariats fédéraux-provinciaux/territoriaux

En vertu de l'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, l'immigration est un domaine de compétence partagée; il est donc essentiel que le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires collaborent efficacement afin de bien gérer le programme d'immigration. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont les principaux partenaires de CIC, et tous ont comme but d'adapter les programmes d'immigration à leurs besoins particuliers sur les plans économique et social, de même qu'en matière de main-d'œuvre. La LIPR et la *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration* confèrent au ministre de CIC le pouvoir, avec l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure des accords avec les provinces et les territoires pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des politiques et des programmes d'immigration. Le tableau 7 fait état des accords bilatéraux⁴⁹ importants en vigueur, de même que de leur date de signature et de leur échéance.

Les accords-cadres actuellement en vigueur avec huit provinces et un territoire font de l'immigration un domaine clé de collaboration bilatérale et officialisent la façon dont les deux ordres de gouvernement collaborent à ce chapitre. Des accords relatifs au Programme des candidats des provinces et des territoires ont également été conclus avec 11 gouvernements (en l'occurrence le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et toutes les provinces sauf le Québec), soit sous forme d'annexe à un accord-cadre, soit comme accord distinct.

Dans le cadre du Programme des candidats des provinces, les provinces et les territoires ont le pouvoir de désigner des candidats à la résidence permanente afin de combler les besoins particuliers en matière de main-d'œuvre et de développement économique. Aux termes de l'*Accord Canada-Québec*, le Québec assume l'entière responsabilité de la sélection des immigrants (sauf les demandeurs de la catégorie du regroupement familial et les demandeurs d'asile se trouvant au Canada), de même que l'entière responsabilité de la prestation des services d'intégration offerts aux immigrants. Il incombe au gouvernement fédéral de préciser les critères d'admissibilité pour les programmes d'établissement dans les autres provinces et les territoires, de réunifier les familles, de prendre des décisions concernant les demandes d'asile présentées au Canada, de définir les catégories d'immigration, de fixer les niveaux nationaux d'immigration et de stipuler les exigences en matière d'admissibilité.

Tableau 7 : Accords fédéraux-provinciaux/territoriaux actuellement en vigueur

Accord	Date de signature	Échéance
<i>Entente Canada–Terre-Neuve-et-Labrador sur les candidats de la province</i>	22 novembre 2006 (entente initiale conclue en septembre 1999)	Permanent
<i>Accord de collaboration Canada-Île-du-Prince-Édouard sur l'immigration</i>	13 juin 2008 (accord initial conclu en mars 2001)	Permanent
<i>Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur l'immigration</i>	19 septembre 2007	Permanent

Accord	Date de signature	Échéance
<i>Entente Canada–Nouveau-Brunswick sur les candidats de la province</i>	28 janvier 2005 Modifiée : 29 mars 2005 (entente initiale conclue en février 1999)	Permanent
<i>Accord Canada–Québec relatif à l’immigration et à l’admission temporaire des aubains</i>	5 février 1991	Permanent
<i>Accord Canada–Ontario sur l’immigration</i>	21 novembre 2005	Expiré le 31 mars 2011 (les pouvoirs relatifs au PCP sont prolongés jusqu’au 31 mai 2015; l’annexe sur les travailleurs étrangers temporaires s’applique pendant une période indéterminée)
<i>Accord Canada–Manitoba sur l’immigration</i>	6 juin 2003 (accord initial conclu en octobre 1996)	Permanent
<i>Accord Canada–Saskatchewan sur l’immigration</i>	7 mai 2005 (accord initial conclu en mars 1998)	Permanent
<i>Accord de collaboration Canada–Alberta en matière d’immigration</i>	11 mai 2007	Permanent
<i>Accord Canada-Colombie-Britannique sur l’immigration</i>	9 avril 2010 (accord initial conclu en mai 1998)	8 avril 2015
<i>Accord de collaboration Canada–Yukon sur l’immigration</i>	12 février 2008 (accord initial conclu en avril 2001)	Permanent
<i>Entente Canada–Territoires du Nord-Ouest sur les candidats des provinces</i>	5 août 2009	10 août 2013



Tableau 8 : Résidents permanents admis en 2010, selon la destination et la catégorie d'immigrants

Catégorie	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yuk.	T.N.-O.	Nun.	Non précisée	Total
IMMIGRATION ÉCONOMIQUE															
Travailleurs qualifiés	104	31	500	180	31 490	36 943	618	524	8 333	10 031	12	11	3	6	88 786
Gens d'affaires immigrants	4	1	60	12	3 960	3 301	41	8	166	4 088	0	0	0	0	11 641
Candidats des provinces et des territoires	274	1,565	779	1 230	58	1 708	12 342	6 959	8 998	4 306	189	12	0	0	38 420
Aides familiaux résidents	2	2	28	10	564	6 029	116	118	1 895	2 458	4	15	4	2	11 247
Catégorie de l'expérience canadienne	8	2	44	42	30	3 422	34	49	1 367	1 021	2	5	1	0	6 027
Total- Immigration économique (y compris les personnes à charge)	392	1 601	1 411	1 474	36 102	51 403	13 151	7 658	20 759	21 904	207	43	8	8	156 121
REGROUPEMENT FAMILIAL															
Époux, conjoints de fait/partenaires, enfants et autres	115	43	382	271	7 631	19 592	1 128	625	5 252	7 258	21	34	13	3	42 368
Parents et grands-parents	12	3	50	12	1 416	7 779	272	64	1 592	2 869	4	2	2	1	14 078
Total - Regroupement familial	127	46	432	283	9 047	27 371	1 400	689	6 844	10 127	25	36	15	4	56 446
PERSONNES PROTÉGÉES															
Réfugiés parrainés par le gouvernement	142	78	194	158	1 647	2 617	444	355	1 056	672	0	0	0	1	7 364

Catégorie	T.- N.-L.	Î.-P.- É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yuk.	T.N.- O.	Nun.	Non précisée	Total
Réfugiés parrainés par le secteur privé	1	1	16	13	398	2 969	795	153	740	496	0	0	0	0	5 582
Personnes protégées au Canada	1	0	8	6	2 135	7 432	44	33	586	494	0	4	0	0	10 743
Personnes à charge à l'étranger	2	0	7	2	840	2,902	20	6	256	148	0	0	0	0	4 183
Total – Personnes protégées	146	79	225	179	5 020	15 920	1303	547	2 638	1 810	0	4	0	1	27 872
AUTRES															
Motifs d'ordre humanitaire et d'intérêt public	2	0	16	2	560	1 755	10	12	169	158	3	0	0	0	2 687
Autres*	15	5	54	30	1 001	2 955	93	49	548	769	2	2	1	1	5 525
Total - Autres	17	5	70	32	1 577	4 761	108	61	722	944	5	2	1	1	8 306
Catégorie non précisée	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3
TOTAL	682	1 731	2 138	1 968	51 746	99 458	15 962	8 955	30 963	34 785	237	85	24	14	248 748
POURCENTAGE	0,3 %	0,7 %	0,9 %	0,8 %	20,8 %	40,0 %	6,4 %	3,6 %	12,4 %	14,0 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et Chiffres* 2011.

*« Autres » désigne les demandeurs non reconnus du statut de réfugié, les étrangers visés par une mesure de renvoi à exécution différée et les titulaires de permis de séjour temporaire.



Section 4 : Intégration des nouveaux arrivants et citoyenneté canadienne

L'immigration est essentielle au développement de l'économie, de la société et de la culture canadiennes, et le Canada s'efforce de devenir un chef de file mondial dans l'optimisation des avantages qui en découlent. Le Canada est l'un des rares pays dotés d'un programme de gestion de l'immigration dont l'objectif est de faire en sorte que les nouveaux arrivants deviennent des citoyens à part entière, de manière à renforcer le pays dans l'intérêt tant des nouveaux arrivants que des Canadiens. L'établissement et l'intégration des nouveaux immigrants comptent parmi les objectifs importants de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Établissement

L'établissement s'entend de la courte période de transition par laquelle passent les nouveaux arrivants, alors que l'intégration est un processus continu d'adaptation mutuelle entre un individu et la société. Pour optimiser les avantages de l'immigration, il faut surtout que les nouveaux arrivants disposent de l'information et des outils dont ils ont besoin pour saisir les occasions de réaliser leur potentiel et de participer pleinement à tous les aspects de la vie au Canada. Dans le cadre du Programme d'établissement, CIC aide les immigrants et les réfugiés à surmonter les difficultés particulières auxquelles ils peuvent se heurter (p. ex. connaissance insuffisante des langues officielles et du Canada), afin de favoriser leur participation aux activités sociales, culturelles, civiques et économiques. Le Ministère offre notamment des services d'information et d'orientation, de la formation linguistique, des initiatives visant à renforcer les liens avec la communauté et la participation au marché du travail, et des services de soutien qui donnent accès aux programmes d'établissement de CIC.

L'immigration est un domaine de compétence partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Dans les provinces et territoires autres que le Québec, le Manitoba et la Colombie-Britannique, CIC gère les services d'établissement au moyen de différentes formules de cogestion et de partenariat. En vertu d'ententes conclues avec CIC, les provinces de la Colombie-Britannique, du Manitoba et du Québec ont la responsabilité de concevoir, de fournir et d'administrer les services d'établissement sur leur territoire respectif, avec le soutien financier du gouvernement fédéral. Pour les provinces et territoires, sauf le Québec, les fonds affectés aux services d'établissement sont répartis en fonction de la proportion d'immigrants dans chacun.

À la suite du budget de 2012, le Ministère a avisé la Colombie-Britannique et le Manitoba que, pour mieux s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'édification de la nation, le gouvernement fédéral reprendrait la gestion des services d'établissement financés par CIC dans ces provinces au cours des deux prochaines années. Cela permettra à CIC de fournir des services d'établissement cohérents, efficaces et efficaces dans l'ensemble du pays (à l'exception du Québec), et de renforcer son leadership afin d'assurer aux nouveaux arrivants des résultats similaires à l'échelle nationale.

En 2011-2012, malgré une réduction de 8 p. 100 du financement fédéral du Programme d'établissement, CIC a augmenté de 3 p. 100 le nombre de participants au Canada (en dehors du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique) et à l'étranger – d'environ 207 000 en 2010-2011 à 213 300.



CIC continue d'offrir des services d'établissement pendant que les immigrants éventuels sont encore à l'étranger en vue de les aider à obtenir de meilleurs résultats à leur arrivée au Canada. En 2011-2012, le nombre de clients visés par ces services à l'étranger a augmenté de 68 p. 100. Les objectifs, les coûts et les offres de chacune des trois initiatives d'orientation actuellement mises en œuvre à l'étranger ont récemment été évalués, ainsi que le degré de satisfaction à leur égard et l'ampleur des difficultés que doivent surmonter les nouveaux arrivants en raison de certains obstacles. Cette évaluation se distinguait par l'intégration d'un élément utile à des fins de comparaison, soit un groupe témoin de nouveaux arrivants qui n'avaient pas participé aux séances d'orientation à l'étranger. Les résultats de l'évaluation aideront à orienter l'élaboration, en cours, d'une stratégie de prestation des services à l'étranger.

Le Ministère a continué de collaborer avec les provinces et les territoires en ce qui a trait à la mise en œuvre du Plan d'action concernant la vision commune fédérale-provinciale-territoriale sur l'immigration. Ce plan prévoit des mesures pour mieux coordonner et rationaliser les services d'établissement, de même qu'un cadre pancanadien pour les résultats d'établissement, qui facilitera l'adoption d'une approche nationale cohérente pour définir et mesurer les résultats au chapitre de l'établissement, et créer une base de données probantes afin d'améliorer l'imputabilité et la prise de décisions liées aux politiques. Par ailleurs, une enquête devait être réalisée auprès de 20 000 nouveaux arrivants à l'échelle nationale, en collaboration avec les provinces et les territoires, afin de recueillir de l'information, de déterminer comment se portent les nouveaux arrivants dans l'ensemble du pays et de cerner les domaines ayant le plus d'incidence, dans l'ensemble, sur les résultats au chapitre de l'établissement.

En outre, CIC a adopté une stratégie nationale relative aux plans et aux priorités qui guideront le Programme d'établissement. Cette stratégie ouvre la voie à la définition des priorités relatives aux programmes d'établissement et à l'optimisation de leur incidence sur les résultats des nouveaux arrivants. En outre, la stratégie appuie le financement d'interventions qui procurent des services directs aux clients admissibles et qui accroissent la participation des nouveaux arrivants aux programmes fondés sur les besoins tôt après leur arrivée. D'autres activités relevant de la stratégie réduiront les chevauchements entre les services et les provinces et territoires grâce à une coordination et à une collaboration améliorées.

Le Ministère est en train de revoir son mode d'attribution des subventions et contributions afin de le mettre à jour, d'en renforcer l'intégrité et de favoriser une mise en œuvre plus efficace de ses programmes, notamment les programmes d'établissement, de réinstallation et de multiculturalisme. Cette initiative vise surtout à accroître l'intégrité des programmes par une meilleure gestion des risques et l'évaluation de leur rendement. Des outils de gestion des risques ont été élaborés et introduits pour rationaliser les processus, tout en réduisant le fardeau imposé au personnel et à la collectivité des bénéficiaires, conformément au Rapport du groupe d'experts indépendant sur les recommandations relatives aux subventions et contributions.

Le Ministère a lancé un appel de propositions à l'échelle nationale pour appuyer cette initiative de modernisation. De plus, il s'emploie à rationaliser le traitement des paiements et à harmoniser ses programmes d'établissement et de multiculturalisme. Des outils communs, des cours de formation et des descriptions de postes génériques permettront une plus grande intégration, et donneront plus de latitude au Ministère dans la gestion de sa charge de travail. Notons aussi que le Ministère tente de simplifier ses processus d'approbation afin de réduire les arriérés administratifs.

Un certain nombre d'initiatives ont été entreprises pour améliorer les services de formation linguistique. Le Ministère a terminé la mise à l'essai sur le terrain de l'évaluation linguistique axée sur le portefeuille,



qui mesure les progrès des étudiants inscrits à un programme de formation linguistique financé par CIC. Cette évaluation sera constamment intégrée au contenu des cours dans l'ensemble du pays. CIC a également conçu deux versions d'un test linguistique à l'échelle nationale, qui éclaireront les stratégies visant à assurer la fiabilité et la viabilité financière de cet instrument. Un répertoire national d'outils et de ressources de formation linguistique en ligne a été lancé pour faciliter la mise en commun de ressources entre les enseignants de français et d'anglais langue seconde, favoriser le développement de communautés d'enseignants et offrir des occasions de perfectionnement. Le Ministère a également procédé au renouvellement des Canadian Language Benchmarks et Niveaux de compétence linguistique canadiens, qui sont des normes nationales canadiennes utiles pour évaluer la maîtrise des langues anglaise et française par les immigrants adultes. CIC s'en servira pour l'élaboration d'un nouveau test linguistique à l'échelle nationale.

Une autre réalisation marquée cette année est l'expansion continue du modèle de partenariats locaux. Ce modèle favorise la collaboration entre plusieurs acteurs à l'échelle locale pour s'attaquer, à l'aide de stratégies coordonnées, aux difficultés liées à l'établissement des nouveaux arrivants dans leurs provinces et territoires respectifs. Tout au long de l'année, CIC a sollicité la participation de divers représentants provinciaux et d'autres intervenants communautaires pour accroître l'intérêt à l'égard du modèle. Grâce à ces efforts, des adaptations du modèle de partenariat sont utilisées au-delà de l'Ontario, là où il a pris naissance.

À la suite de la réponse du gouvernement au *Rapport sur les pratiques exemplaires en matière de services d'établissement*, CIC a conçu un site Web sur les pratiques exemplaires afin de diffuser les pratiques éprouvées auprès du secteur des services d'établissement et du public⁵⁰.

Le Ministère a maintenu ses efforts pour respecter les engagements pris en vue de favoriser l'épanouissement et le développement des communautés francophones en situation minoritaire, y compris par des activités de promotion et de recrutement à l'étranger. Par exemple, CIC a continué de soutenir les 13 réseaux d'immigration francophone au sein des communautés francophones en situation minoritaire à l'échelle du pays afin de consolider les efforts visant à intégrer économiquement, socialement et culturellement les immigrants d'expression française. Parmi les principales interventions au chapitre des services d'emplois offerts aux immigrants francophones, mentionnons le placement professionnel, les possibilités de mentorat et de réseautage liées à l'emploi, les services d'aiguillage, les services visant à faciliter la reconnaissance des titres de compétences et l'orientation professionnelle. L'édition 2011 du Forum emploi Destination Canada⁵¹ a attiré 10 provinces et territoires canadiens et environ 2 700 participants. Outre ce grand événement international, 83 activités d'information (notamment des séances organisées de concert avec le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador) en France, en Belgique et en Suisse ont attiré environ 4 000 participants.

En 2011-2012, CIC a établi un cadre de référence et une méthode pour une méta-évaluation du Programme d'établissement. Cette étude spéciale regroupera et mettra à jour le vaste fonds de connaissances sur la mise en œuvre et le rendement du Programme d'établissement et la prestation des services connexes de CIC. Une synthèse des principales conclusions tirées des évaluations précédentes formera la base de cette étude. Celle-ci portera également sur l'« évaluabilité » du programme et proposera les prochaines étapes et le calendrier du futur travail d'évaluation.

CIC a continué d'appuyer la mise en œuvre du Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger⁵², dirigé à l'échelle fédérale par Ressources humaines



et Développement des compétences Canada. À la suite de l'élaboration réussie de plans d'action pour les huit premières professions ciblées réglementées en 2010 afin d'éliminer les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences étrangers, des engagements ont été pris pour élaborer des plans d'action pour six autres professions ciblées (dentistes, techniciens en génie, infirmières auxiliaires autorisées, techniciens en radiation médicale, médecins et enseignants), d'ici décembre 2012.

En 2011-2012, le Programme de stage fédéral pour les nouveaux arrivants⁵³, qui offre aux nouveaux arrivants une expérience de travail canadienne dans la fonction publique fédérale, a été élargi d'Ottawa à Toronto et à Vancouver/Victoria, ainsi qu'à 20 ministères et organismes où 63 stagiaires ont été embauchés. Le programme est offert en partenariat avec des organismes d'aide aux immigrants. En 2011-2012, 13 nouvelles ententes de partenariat ont été conclues.

Un nouveau projet pilote de microprêts⁵⁴ dirigé par Ressources humaines et Développement des compétences Canada vise à aider les personnes formées à l'étranger à assumer une partie des coûts associés au processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers. CIC a conclu une entente de contribution avec l'*Immigrant Access Fund*⁵⁵ en vue d'élaborer un plan d'action qui élargira son programme de microprêts, ainsi qu'un mécanisme pour suivre les résultats des participants au programme de prêts.

Le site Web du Réseau des qualifications internationales⁵⁶ a été lancé en 2011-2012. Ce site offre un espace virtuel aux différents intéressés dans le domaine de la reconnaissance des titres de compétences étrangers. Il leur permet notamment de diffuser des pratiques novatrices. En 2011-2012, près de 300 membres ont adhéré au réseau et 146 initiatives ont été affichées sur le site.

Citoyenneté canadienne

L'obtention de la citoyenneté constitue une étape importante de l'intégration des nouveaux arrivants. L'attribution de la citoyenneté aux demandeurs admissibles offre aux nouveaux arrivants établis le plein éventail des droits qui accompagnent la citoyenneté et les encourage à s'acquitter des responsabilités qui s'y rattachent. Le fait de devenir citoyen suscite également un fort sentiment d'appartenance envers le Canada et amène les nouveaux arrivants à s'attacher davantage à la société canadienne. Favoriser la citoyenneté, c'est offrir un environnement qui encourage la participation communautaire et l'expression de l'identité au moyen d'outils de promotion et de célébration de la citoyenneté, et qui rappelle l'importance de la citoyenneté canadienne.

Le Programme de citoyenneté a pour but d'appliquer les dispositions législatives en matière de citoyenneté et de promouvoir les droits et les responsabilités qui s'y rattachent. En 2011, CIC a poursuivi ses efforts pour améliorer l'intégrité du programme et rehausser la valeur de la citoyenneté canadienne en renforçant le processus de demande de citoyenneté. Le but est d'aider les nouveaux arrivants à acquérir les compétences linguistiques dont ils ont besoin. Le Ministère a également mis en œuvre des mesures pour accroître l'efficacité, accordant la priorité à la lutte contre la fraude en matière de citoyenneté. En outre, CIC a continué de promouvoir la participation civique et la valeur de la citoyenneté, tant auprès des nouveaux arrivants que des Canadiens de longue date, en mettant l'accent sur les valeurs, l'histoire, les institutions et les symboles canadiens, de même que sur les droits et les responsabilités liés à la citoyenneté.



Le Programme de citoyenneté a encore été marqué par l'organisation d'activités promotionnelles diverses, comme la semaine *Célébrer la citoyenneté* et les cérémonies de réaffirmation et de citoyenneté. En 2011, le Ministère a organisé 2 204 cérémonies de citoyenneté, dont 443 consistaient en des cérémonies « améliorées », qui ont souvent lieu dans la collectivité en collaboration avec des organisations externes.

En 2011, CIC a traité 196 727 demandes de citoyenneté, et ses efforts se sont traduits par l'attribution de la citoyenneté canadienne à 181 184 personnes. Les demandes présentées continuent de surpasser ce nombre, estimé à 223 040 en 2011. En 2011, CIC a aussi traité 66 463 demandes de certificat de citoyenneté (preuve de citoyenneté).

CIC continue d'examiner différentes mesures afin de mieux cerner les secteurs où les efforts de modernisation devraient être dirigés pour accroître l'efficacité et l'efficacité opérationnelles du Programme de citoyenneté. Par exemple, dans le cadre du projet Modernisation de la citoyenneté, CIC a renforcé les rôles et les responsabilités des agents dans le maintien de l'intégrité du programme en mettant en œuvre un système obligatoire de contrôles à des points stratégiques du processus de demande de la citoyenneté, afin d'identifier les demandeurs susceptibles de ne pas satisfaire à l'obligation de résidence. La Conférence nationale contre la fraude liée à la citoyenneté a réuni environ 50 fonctionnaires de la citoyenneté du Canada, de même que des participants de l'Agence des services frontaliers du Canada, de la Gendarmerie royale du Canada et de Passeport Canada. Un certain nombre d'outils antifraude, mis au point pour aider les fonctionnaires de la citoyenneté à détecter les fraudes, et de nouvelles procédures ont été présentés et ont fait l'objet de discussions. On a aussi travaillé à l'élaboration d'un nouveau certificat de citoyenneté et au développement d'un portail de validation électronique. Ces efforts aideront CIC à produire le certificat et garantiront que ses partenaires peuvent en effectuer la validation de façon sécuritaire. Le certificat et le portail ont été lancés en février 2012.

En octobre 2011, après la publication d'un avis d'intention dans la Gazette du Canada, CIC a mené des consultations au sujet d'une proposition visant à modifier la réglementation pour exiger des aspirants à la citoyenneté qu'ils fournissent une preuve objective de leurs compétences linguistiques au moment de présenter leur demande. En conséquence, le projet de règlement a été publié préalablement dans la Gazette du Canada en avril 2012, et la publication finale et l'entrée en vigueur du règlement sont prévues pour l'automne 2012. Cette modification devrait renforcer l'intégrité du Programme de citoyenneté en rendant plus objective l'évaluation de la compétence linguistique, tout en améliorant la situation des nouveaux arrivants sur le plan linguistique ainsi que le traitement des demandes. Elle pourrait également améliorer l'employabilité et les revenus des résidents permanents en incitant ceux-ci à accroître leurs compétences linguistiques avant de demander la citoyenneté, en plus de bénéficier aux employeurs canadiens en augmentant le bassin de main-d'œuvre disponible ayant de bonnes aptitudes linguistiques. En outre, le cadre législatif de la *Loi sur la citoyenneté* n'a pas fait l'objet d'une mise à jour complète depuis plus de trente ans. Le travail se poursuit pour résoudre les difficultés opérationnelles, mais CIC a entrepris un examen de la *Loi* en 2011 en vue d'apporter d'éventuelles améliorations dans des domaines tels que l'accès, l'intégrité des programmes et la fraude, ainsi que la rationalisation de la procédure.



Multiculturalisme

La plupart des Canadiens appuient l'immigration, sont convaincus de l'avantage économique qu'elle apporte et tirent une grande fierté du multiculturalisme canadien. Le Programme du multiculturalisme soutient les efforts du gouvernement pour édifier une société intégrée et socialement unie. Ses objectifs mettent l'accent sur la compréhension interculturelle et interconfessionnelle, la mémoire collective et la fierté civique, le respect des valeurs démocratiques fondamentales ancrées dans l'histoire, et l'égalité des chances pour tous les Canadiens.

Inter-Action, un projet lancé en juin 2010 dans le cadre du programme de subventions et de contributions au multiculturalisme, a deux volets : les projets et les événements. Le volet des projets se concentre sur des projets à long terme, pluriannuels, qui soutiennent l'intégration, alors que le volet des événements offre des subventions aux petits événements communautaires qui encouragent la compréhension interculturelle entre différentes collectivités. *Le Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien*⁵⁷ fait état des progrès du Ministère au chapitre du multiculturalisme.

Le volet des projets d'Inter-Action prévoit le financement d'activités pluriannuelles, à long terme, qui favorisent l'édification d'une société intégrée et socialement unie. En 2011-2012, l'affectation de 7,7 millions de dollars à divers projets a été approuvée dans le cadre de ce volet. Pour sa part, le volet des événements prévoit le financement d'activités communautaires qui encouragent la compréhension mutuelle entre les cultures, la mémoire et la fierté collectives, et le respect des valeurs démocratiques fondamentales. En 2011-2012, l'affectation de 1,8 million de dollars à divers événements a été approuvée par le biais de ce volet.



Section 5 : Analyse comparative entre les sexes au sujet des répercussions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*

L'analyse comparative entre les sexes (ACS) est fondée sur des données probantes. Elle vise à évaluer les répercussions des politiques et des programmes, des lois et des services sur divers groupes de femmes, d'hommes, de filles et de garçons. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* oblige CIC à signaler son incidence sur les hommes et les femmes. Lancée en 2011, la nouvelle Politique en matière d'analyse comparative entre les sexes de CIC s'applique à l'ensemble des secteurs d'activité de CIC, de l'élaboration des politiques à la mise en œuvre des programmes. Elle reflète un engagement constant du Ministère en faveur de l'intégration de facteurs liés au sexe et à la diversité dans l'ensemble de son mandat, y compris en ce qui a trait à la citoyenneté et au multiculturalisme. Le cadre stratégique sur lequel elle repose, établi antérieurement par CIC, présente l'ACS comme un outil d'analyse qui permet de constater que des chances égales n'entraînent pas nécessairement des résultats égaux. L'ACS incite à tenir compte des interrelations entre le sexe et d'autres facteurs pris en compte pour mesurer la diversité, comme l'origine ethnique, la religion, la nationalité, la catégorie, l'âge et l'orientation sexuelle.

CIC a continué de collaborer avec ses partenaires fédéraux dans des domaines liés à l'ACS. Plus précisément, CIC a appuyé les efforts déployés par Condition féminine Canada pour faire de l'ACS une pratique durable dans l'ensemble des ministères et des organismes. Par exemple, le Plan d'action ministériel pour l'analyse comparative entre les sexes⁵⁸ a été élaboré pour donner suite au rapport du Bureau de la vérificatrice générale sur l'ACS, produit en 2009. En 2011, comme plusieurs autres ministères, CIC a contribué à l'élaboration du plan d'action pour fournir une auto-évaluation de la mise en œuvre des cadres d'ACS. En outre, CIC a continué de participer, de même que 14 autres ministères et organismes fédéraux, à l'Initiative de lutte contre la violence familiale, dont est responsable l'Agence de santé publique du Canada. Il s'agit d'un engagement du gouvernement du Canada à collaborer à long terme avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec des partenaires du milieu de la recherche et de la collectivité, pour lutter contre la violence dans les relations fondées sur la parenté, l'intimité, la dépendance ou la confiance.

La collecte de données opérationnelles continue d'intégrer le fait d'être un homme ou une femme comme élément incontournable de l'analyse des arrivées de résidents permanents et temporaires. La section suivante décrit un certain nombre de grandes tendances dans les arrivées de résidents permanents et temporaires. Pour la période analysée, on a notamment constaté une réduction de l'écart entre les sexes dans la catégorie « immigration économique » avec, par exemple, une part croissante de femmes admises comme demandeurs principaux qui font partie de groupes professionnels spécialisés et une part décroissante de femmes admises qui font partie de la catégorie du regroupement familial. Cela semble indiquer que les changements constatés dans la catégorie de la résidence permanente aident à réduire certaines disparités entre les sexes.

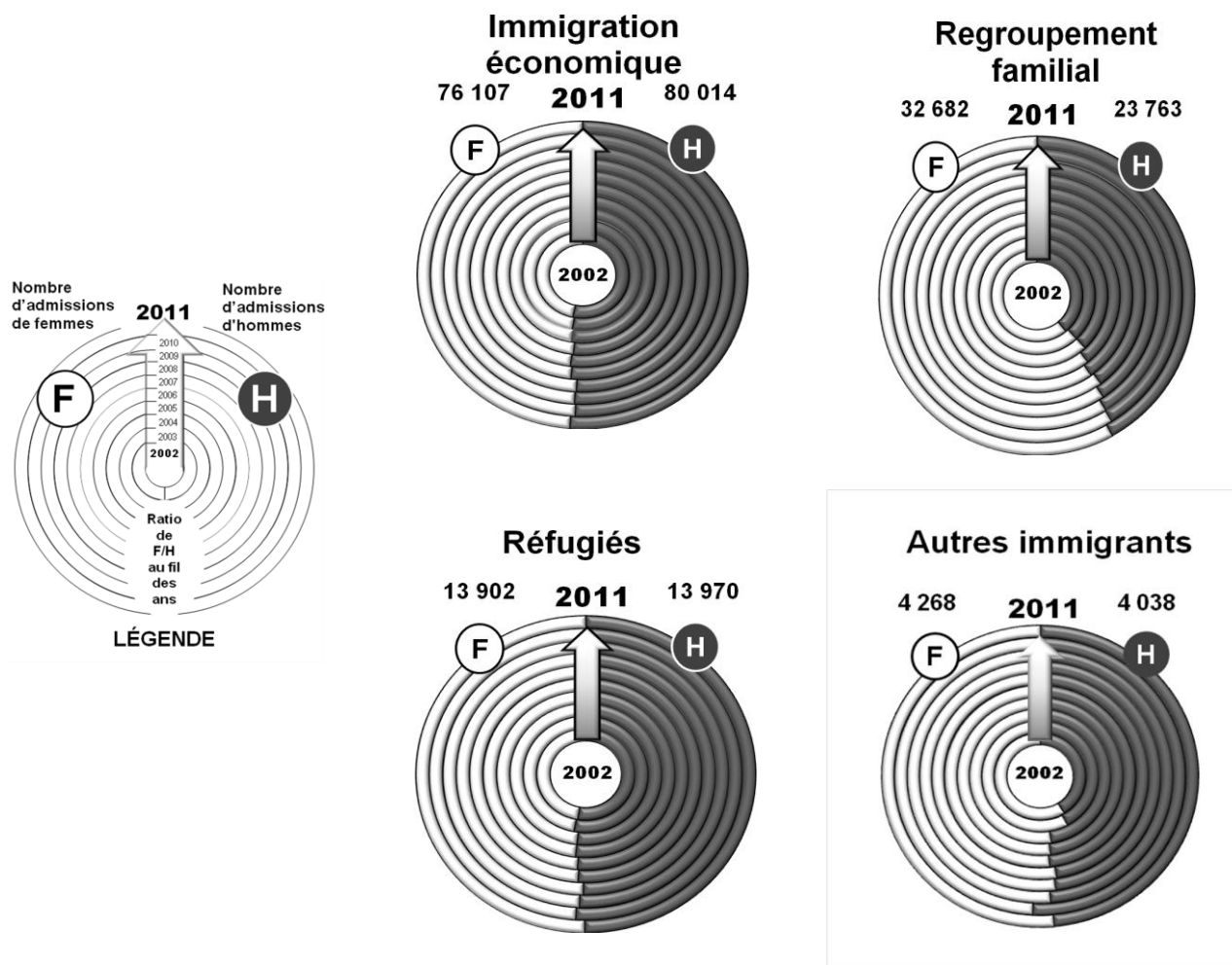
Analyse comparative entre les sexes des arrivées de résidents permanents et temporaires

En 2011, le Canada a admis 248 748 résidents permanents. Le nombre de femmes et d'hommes admis à titre de résidents permanents (les deux en tant que demandeurs principaux et comme époux et personnes à



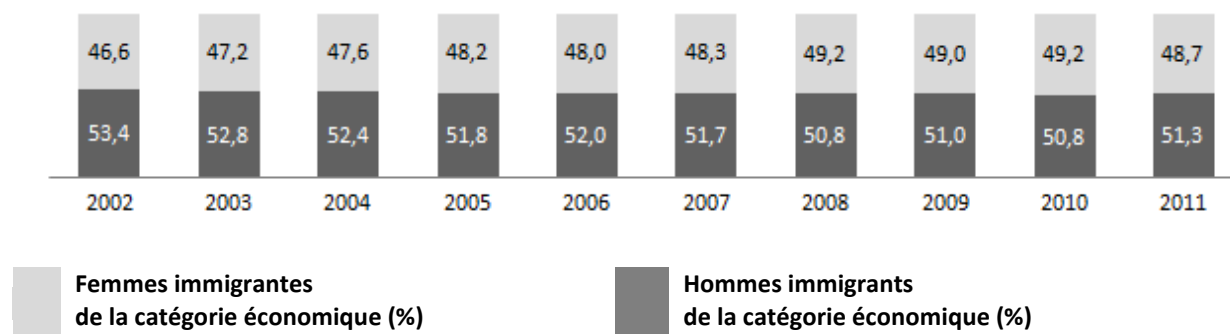
charge) est demeuré relativement stable au cours de la dernière décennie. En moyenne, de 2002 à 2011, les femmes représentaient 51,0 p. 100 des résidents permanents et les hommes, 49,0 p. 100.

Graphique 1 : Tendances relatives à la proportion de résidentes permanentes et de résidents permanents dans les catégories (immigration économique, regroupement familial, réfugiés et autres catégories d'immigrants), de 2002 à 2011



Les hommes représentaient toujours la plus grande part de l'immigration économique totale en 2011, soit 156 121 arrivants, ce qui comprend les demandeurs principaux, les époux et les personnes à charge. L'écart entre les hommes et les femmes immigrants de la catégorie économique a toutefois diminué au cours des 10 dernières années (graphique 2). L'écart le plus important a été observé en 2002, où 53,4 p. 100 des immigrants de la catégorie économique étaient des hommes et 45,6 p. 100, des femmes. Cet écart s'est réduit graduellement pour aboutir à une répartition plus équilibrée en 2010, où 50,8 p. 100 des immigrants de la catégorie économique étaient des hommes et 49,2 p. 100, des femmes. Cependant, en 2011, l'écart s'est légèrement creusé (51,3 p. 100 étaient des hommes et 48,7 p. 100, des femmes).

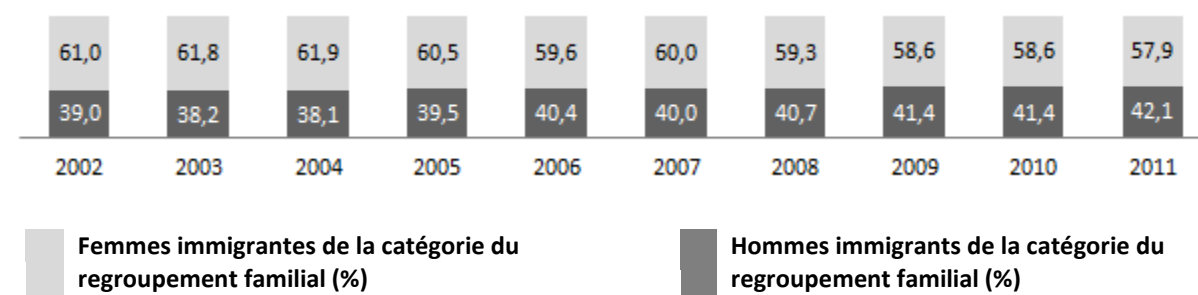
Graphique 2 : Femmes et hommes immigrants de la catégorie économique, en pourcentage, de 2002 à 2011



Il y a eu peu de changement au cours de la dernière année en ce qui concerne les 10 principaux pays d'origine des demandeurs principaux de sexe masculin et féminin. Depuis 2007, on observe une augmentation constante de la proportion des arrivants de sexe masculin et féminin originaires des Philippines, même s'il y a eu une diminution -dans la dernière année du côté des femmes originaires de ce pays admises au Canada. En 2011, la Chine, l'Inde, l'Iran et la France faisaient partie des cinq principaux pays sources des immigrants de sexe masculin et féminin de la catégorie économique.

Pour la période 2002-2011, les femmes représentaient la plus grande part de nouveaux arrivants de la catégorie du regroupement familial. Cependant, le nombre d'immigrants de sexe féminin a diminué à un rythme relativement stable (57,9 p. 100 en 2011) par rapport au sommet de 61,9 p. 100 atteint en 2004 (graphique 3).

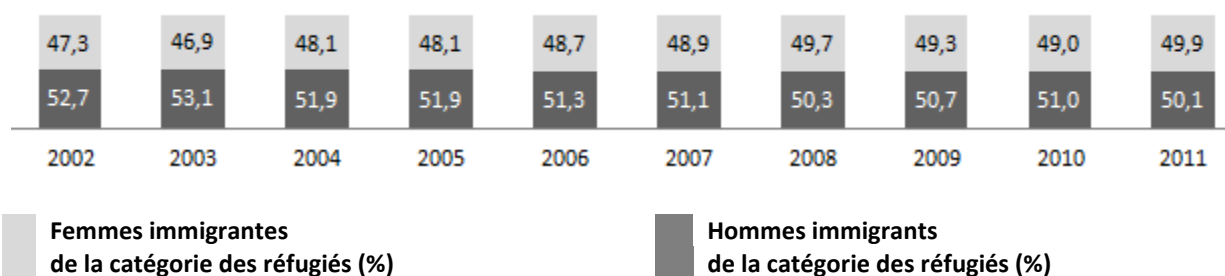
Graphique 3 : Femmes et hommes immigrants de la catégorie du regroupement familial, en pourcentage, de 2002 à 2011



La proportion des immigrants de sexe féminin de la catégorie des réfugiés et demandeurs d'asile a augmenté à un rythme relativement stable, passant de 47,3 p. 100 en 2002 au sommet récent de 49,9 p. 100 en 2011 (graphique 4).



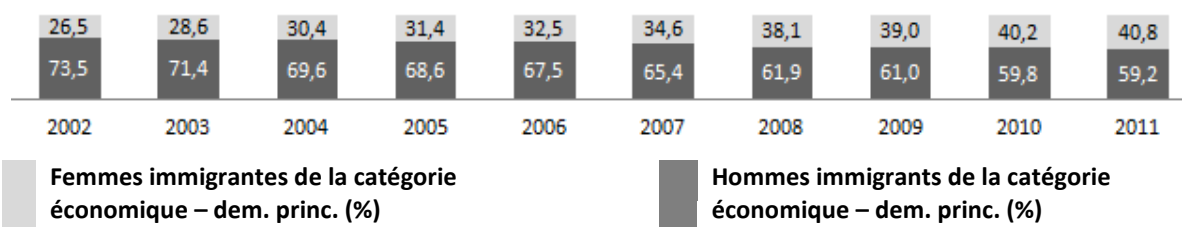
Graphique 4 : Femmes et hommes immigrants de la catégorie des réfugiés, en pourcentage, de 2002 à 2011



Résidents permanents de sexe masculin et féminin – demandeurs principaux de la catégorie économique arrivant au Canada

Les femmes représentent une part croissante des demandeurs principaux de la catégorie économique (travailleurs qualifiés, entrepreneurs, travailleurs autonomes, investisseurs, catégorie de l'expérience canadienne, candidats des provinces-territoires et aides familiaux résidents). L'augmentation est particulièrement marquée de 2002 (26,5 p. 100) à 2011 (40,8 p. 100) (graphique 5).

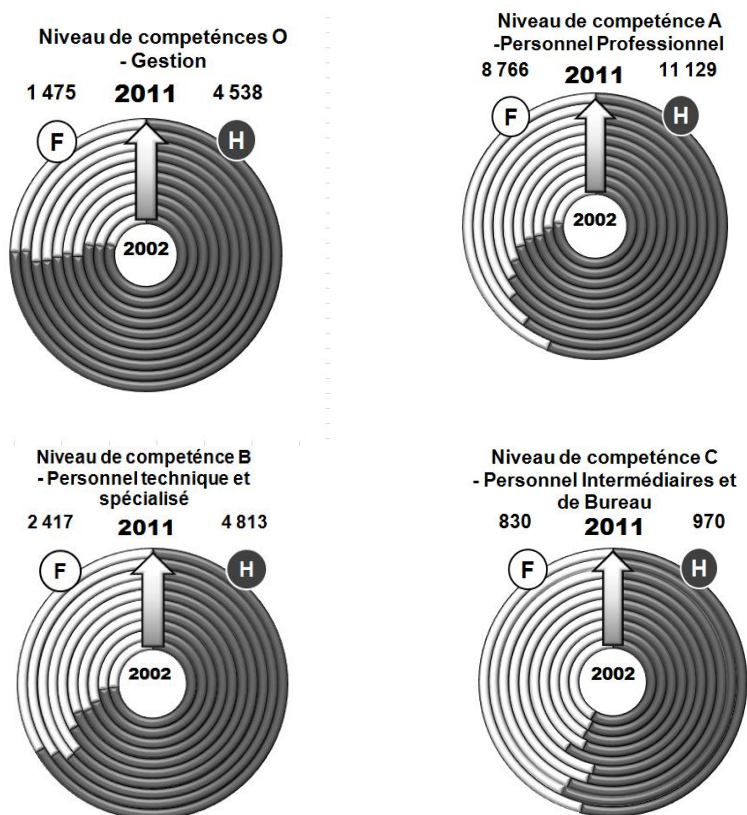
Graphique 5 : Femmes et hommes demandeurs principaux de la catégorie économique, en pourcentage, de 2002 à 2011



Dans la catégorie des travailleurs qualifiés, pour les demandeurs principaux, la tendance à la baisse de l'écart entre les sexes s'est maintenue de 2002 à 2011 (de 75 p. 100/25 p. 100 à 61 p. 100/39 p. 100). Cette tendance importante ressort également dans certaines catégories professionnelles se caractérisant par des compétences spécialisées (graphique 6), par exemple chez les professionnels ainsi que du côté du personnel spécialisé et technique. En 2002, les demandeurs principaux de sexe masculin représentaient une part de 76,6 p. 100 dans la catégorie des professionnels, comparativement à 23,4 p. 100 chez les femmes. En 2011, les demandeurs principaux de sexe féminin de cette catégorie enregistraient leur plus forte proportion (44,1 p. 100). La proportion de femmes dans la catégorie du personnel spécialisé et technique est passée de 26,3 p. 100 en 2002 à 33,4 p. 100 en 2011, même s'il s'agissait là d'une baisse par rapport à la proportion de femmes enregistrée dans cette catégorie en 2008 et en 2009.



Graphique 6 : Tendances relatives à la proportion des nouveaux venus comme travailleurs spécialisés, chez les hommes et les femmes, par niveau de compétences, de 2002 à 2011



Une analyse plus détaillée des 50 principales professions de la Classification nationale des professions, exercées par les demandeurs principaux de la catégorie économique (hommes et femmes), révèle également des tendances intéressantes. Celles-ci peuvent être liées à l'entrée en vigueur, en 2008, d'instructions ministérielles successives qui ont établi les professions admissibles dans le cadre du Programme des travailleurs qualifiés du volet fédéral. Plusieurs professions dans la catégorie des professionnels ont enregistré une forte croissance en ce qui a trait au nombre de demandeurs principaux de sexe féminin de la catégorie de l'immigration économique, comme en témoigne la comparaison des données de 2011 avec celles de 2002, notamment dans les professions suivantes :

- Le nombre d'omnipraticiennes et de médecins de famille est passé de six en 2002 à 298 en 2011;
- Le nombre d'infirmières agréées est passé de 170 à 2 150;
- Le nombre d'enseignantes au niveau collégial et autres instructrices de programmes de perfectionnement est passé de 37 à 1 169;
- Le nombre de médecins spécialistes est passé de 9 à 385.

Chez les hommes, une croissance importante a été notée dans les professions suivantes :

- Le nombre de gestionnaires de systèmes informatiques est passé de 27 en 2002 à 1 483 en 2011;
- Le nombre de médecins spécialistes est passé de 47 à 744;

- Le nombre d'omnipraticiens et de médecins de famille est passé de 87 à 524;
- Le nombre de directeurs de la construction est passé de 10 à 451.

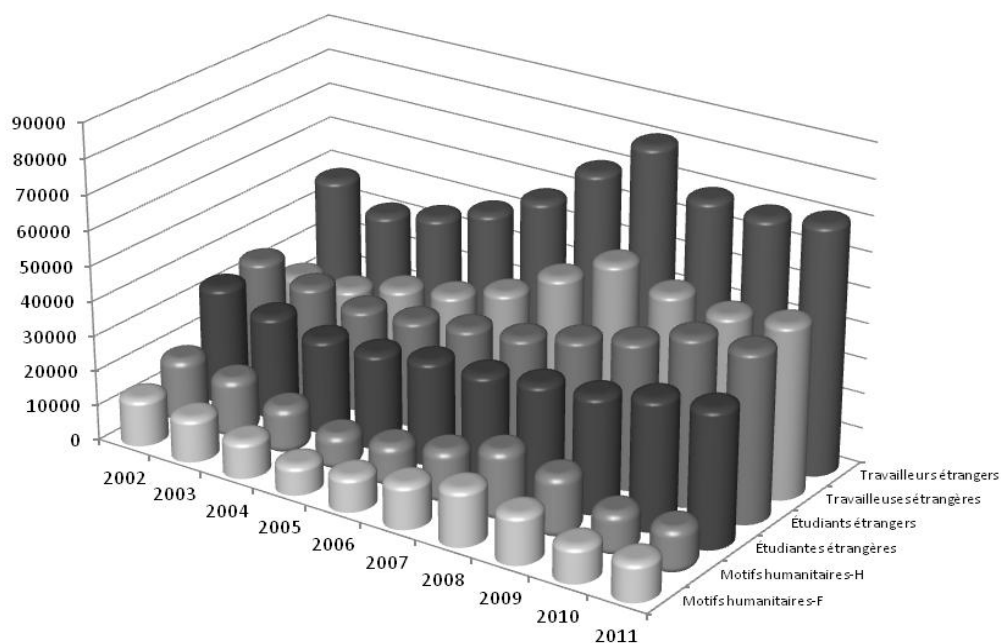
En revanche, un certain nombre de professions dans le domaine de l'ingénierie ont enregistré une forte baisse, tant chez les hommes que chez les femmes, de 2002 à 2011. Par exemple, le nombre d'ingénieures électriciennes et électroniciennes entrées au Canada a diminué, de 485 en 2002 à 85 en 2011; le nombre d'hommes exerçant ces professions est passé de 3 258 en 2002 à 560 en 2011.

Vue d'ensemble des arrivées de résidents temporaires de sexe masculin et féminin

Pour ce qui est des entrées initiales de résidents temporaires (travailleurs étrangers, étudiants, motifs d'ordre humanitaire et autres catégories), le total enregistré en 2011 (293 601) a diminué par rapport au récent sommet atteint en 2008 (311 738). Comme le montre le graphique 7, les hommes continuaient de représenter clairement la majorité dans ces trois catégories, bien que l'écart entre la proportion d'hommes et de femmes ait nettement diminué. Par exemple, la proportion de travailleurs étrangers temporaires de sexe féminin a régulièrement augmenté depuis 2002, pour atteindre un sommet de 41,4 p. 100 en 2009, et est demeuré stable depuis lors. Au cours de la dernière décennie, l'écart était à son maximum en 2002, les femmes représentant 34,2 p. 100 des travailleurs étrangers temporaires arrivés au Canada au cours de l'année et les hommes, 65,8 p. 100. Fait intéressant, le Programme des aides familiaux résidents (PAFR) contrastait avec cette tendance : alors que le nombre total de travailleurs étrangers temporaires de sexe féminin avait enregistré une forte croissance de 2006 à 2008, cette tendance a commencé à ralentir. À partir de 2007, on a observé une baisse de la croissance du nombre d'aides familiaux qui arrivaient au Canada à titre de résidents temporaires. En d'autres termes, la croissance du nombre de travailleuses temporaires est attribuable à d'autres facteurs touchant le groupe des travailleurs temporaires et non aux participants au PAFR, dont le nombre affiche une tendance à la baisse. Il convient également de signaler que les aides familiaux qui arrivent au Canada à titre de résidents temporaires peuvent ensuite demander le statut de résident permanent avec un sommet du nombre de résidents permanents atteint en 2010 (7 890), puis une diminution en 2011 (5 210).



Graphique 7 : Tendances relatives à la proportion de travailleurs étrangers temporaires, d'étudiants et d'immigrants admis pour des motifs humanitaires (admission initiale), de 2002 à 2011



Contrairement aux autres volets d'admission de résidents temporaires, l'écart entre les sexes s'est agrandi sur une période de 10 ans du côté des admissions initiales des étudiants étrangers. Alors que les proportions d'arrivants de sexe masculin et féminin étaient presque égales en 2002 (51 p. 100 et 49 p. 100 pour les hommes et les femmes, respectivement), l'écart s'est ensuite progressivement creusé entre les hommes et les femmes, jusqu'en 2007 (53,3 p. 100 contre 46,7 p. 100), puis est devenu plus marqué, jusqu'en 2010 (56,4 p. 100 contre 43,6 p. 100). Cet écart a légèrement diminué en 2011, la proportion des hommes atteignant 55,4 p. 100 et celle des femmes, 44,6 p. 100. Bien qu'il soit difficile d'expliquer ces données, une analyse axée sur les pays d'origine révèle que, depuis 2007, il y a eu une forte croissance des admissions d'étudiants venant de l'Inde et une baisse des admissions du nombre d'étudiantes venant de la Corée du Sud.

En ce qui a trait au volet des motifs humanitaires de la catégorie des résidents temporaires (dont la majorité est composée de demandeurs d'asile), on a observé un resserrement graduel et continu de la représentation hommes-femmes, passée d'un sommet de 57,9 p. 100 chez les hommes en 2002 à un taux de 54,4 p. 100 chez les hommes de ce volet en 2011.

Analyse comparative entre les sexes, dans les secteurs d'activité de CIC

En 2011, CIC a continué de procéder à une ACS pour éclairer l'élaboration des politiques et des programmes, ainsi que les initiatives mises en œuvre dans des domaines comme l'évaluation. Des exemples précis du travail réalisé au cours de l'année sont présentés ci-dessous. Ils incluent les initiatives mises en œuvre à l'égard des politiques et des programmes relatifs à l'établissement, aux réfugiés, à la citoyenneté, à la santé et à l'immigration.

Programme d'établissement

Pour satisfaire à ses propres exigences en matière d'imputabilité et d'évaluation, ainsi qu'à celles du gouvernement du Canada, CIC a amorcé des travaux visant à revoir la façon dont sont recueillies les données du Programme d'établissement auprès des fournisseurs de services (FS)⁵⁹. Dans la foulée de cette initiative, CIC est en train de mettre au point un système de collecte de données afin d'y intégrer des modules plus détaillés qui enregistreront les extraits de programme et les résultats immédiats. CIC a prévu l'ajout de champs de données pour les langues officielles et la langue préférée dans ce système. CIC inclura aussi des questions sur le genre et la diversité sous l'angle de différents groupes cibles (p. ex. jeunes, personnes âgées, hommes et femmes, réfugiés, groupes ethniques, culturels ou linguistiques, clients ayant une déficience auditive ou visuelle ou d'autres incapacités). La collecte de ce type de données permettra à CIC de mieux comprendre les besoins des clients en ce qui a trait à la prestation des services d'établissement. En retour, cette approche permettra de cerner les enjeux relatifs aux particularités de chaque sexe et à la diversité qui sont associés à chaque groupe cible, afin de guider et d'adapter l'élaboration éventuelle des politiques et des programmes.

Le Ministère lance son premier appel de propositions intégré à l'échelle nationale en 2012. Il recevra les demandes de projets régionaux, locaux, nationaux et internationaux dans le cadre des programmes d'établissement et de réinstallation. Cette approche harmonisée et coordonnée centralement permet à CIC de classer par ordre de priorité les projets fondés sur le sexe par rapport à d'autres propositions tout aussi probantes. Comme l'expliquent les *Lignes directrices en matière de financement* : [traduction] « le Ministère vise une représentation équilibrée des bénéficiaires de l'aide financière en fonction du sexe et de l'origine ethnoculturelle ». Plus précisément, nous utiliserons une approche fondée sur les sexes dans l'évaluation des projets de financement, et nous attribuerons donc des points supplémentaires aux projets qui reflètent un équilibre entre les sexes.

Système réformé de protection des réfugiés

Pour surveiller l'efficacité des réformes récentes du système décisionnel sur le statut de réfugié au Canada, CIC a élaboré et adopté une liste exhaustive d'indicateurs, les « indicateurs de succès ». CIC utilisera ceux-ci pour s'assurer que les réformes répondent aux objectifs prévus, soutiennent les améliorations apportées à l'intégrité du système et répondent aux exigences en matière d'imputabilité et de reddition de comptes. L'ACS est intégrée au processus d'élaboration des indicateurs de succès afin que le genre figure parmi les caractéristiques analysées des demandeurs d'asile. Cette approche permettra de mieux comprendre et de prévoir l'incidence que les changements d'orientation ont sur le comportement des demandeurs d'asile. Ce faisant, les demandes d'asile, les résultats des décisions et les délais de traitement seront tous analysés sous plusieurs angles, notamment celui du sexe, et les résultats feront l'objet d'un rapport trimestriel détaillé. Une évaluation complète du nouveau système d'octroi de l'asile pour les demandeurs au pays aura lieu trois ans après la mise en œuvre des réformes. Elle reposera en partie sur des indicateurs quantitatifs qui composent les indicateurs de succès.

Dans le même ordre d'idées, une ACS a été menée lors de la rédaction de la première version du Cadre d'évaluation complète des pays (CECP). L'objectif global de ce cadre est de faciliter l'élaboration de politiques à court et à long terme, et de soutenir le processus décisionnel en ce qui a trait à la politique sur les réfugiés et à la politique connexe sur l'immigration. Le CECP constitue la base des rapports traitant de l'évaluation globale des pays, qui donnent de l'information sur les éléments clés des pays d'origine des demandeurs d'asile, comme les conditions socio-économiques, la sécurité et la situation des droits de la personne, les conditions des populations à risque et le recours à la protection de l'État. On y inclut



également une analyse de l'ampleur du volume et des répercussions sur le système canadien d'octroi de l'asile. L'ACS constituait un critère important pour définir les indicateurs à appliquer pour déterminer les populations à risque, entre autres, divers groupes d'hommes, de femmes et d'enfants.

Test de connaissances pour l'obtention de la citoyenneté

Dans le domaine de la citoyenneté, les résultats des tests de connaissances ont continué de faire l'objet d'un suivi et ont été analysés selon le sexe afin d'aider CIC à élaborer ses politiques et ses programmes en matière de citoyenneté. Cette analyse a révélé que le taux global de réussite du test des demandeurs de sexe féminin était d'environ 4 p. 100 inférieur à celui des demandeurs de sexe masculin. Cependant, lorsque l'on compare les facteurs sociodémographiques influant sur le taux de réussite de l'examen de citoyenneté, il ressort des analyses menées par CIC et Statistique Canada que l'instruction était la variable qui avait le plus d'incidence sur le taux de réussite. Une fois l'instruction prise en considération, la plupart des différences entre les groupes démographiques étaient négligeables, notamment les différences entre les sexes. Afin d'aider les demandeurs à se préparer à la citoyenneté, CIC a fait une version audio du guide de citoyenneté pour faciliter l'apprentissage du contenu et des notions, et aider ceux qui s'emploient à améliorer leurs compétences linguistiques en anglais ou en français. Un livre électronique et une application mobile inspirée du guide sont également offerts pour améliorer l'accessibilité. En outre, la question du taux de réussite de l'examen de citoyenneté a fait l'objet de discussions avec les organismes d'établissement et les provinces pour recueillir des commentaires sur les besoins des groupes vulnérables. CIC examine actuellement des solutions qui faciliteraient la préparation des demandeurs à l'examen pour la citoyenneté, notamment en aidant ceux-ci à satisfaire aux exigences relatives aux connaissances nécessaires.

Programme fédéral de santé intérimaire

Une ACS a été menée dans le cadre de l'examen du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). L'examen avait pour objectif d'assurer l'équité envers les Canadiens, de renforcer les critères d'admissibilité, de protéger la santé et la sécurité publiques, et de réduire les coûts. Les changements qui en résultent pour le PFSI rendront les prestations davantage conformes aux prestations de maladie du gouvernement que la plupart des Canadiens reçoivent. Les changements mettent fin à la couverture des soins de santé complémentaires pour la plupart des bénéficiaires; pour les demandeurs déboutés et refusés venant des pays d'origine désignés, les changements assurent une couverture pour protéger la santé et la sécurité publiques. Là où l'ACS a révélé des effets disproportionnés sur les groupes vulnérables, des mesures d'atténuation ont été considérées, et des mesures qui étaient conformes aux objectifs stratégiques énoncés ont été adoptées. Par exemple, après l'ACS, il a été décidé de continuer d'offrir des services prénataux et obstétricaux aux personnes qui auront accès à la couverture des soins de santé ou à la couverture des soins de santé élargie dans le cadre du PFSI. À la suite de la réforme du PFSI, CIC recueillera des données ventilées selon le sexe et l'âge, dans le cadre des évaluations de programme, et comparera ces données aux données de référence de 2011-2012.

Programme des travailleurs qualifiés du volet fédéral

Dans le cadre de l'élaboration de politiques visant à moderniser la sélection des travailleurs qualifiés du volet fédéral, on a examiné dans quelle mesure les effets des modifications réglementaires proposées peuvent différer selon le sexe. Les objectifs généraux étaient de donner plus d'importance aux facteurs les plus étroitement liés à la réussite économique, comme les compétences linguistiques, une expérience de travail au Canada et la capacité de faire partie de la population active canadienne pendant une période plus longue avant la retraite. Plusieurs conséquences sexospécifiques éventuelles sont ressorties de



l'analyse des changements proposés. Par exemple, la prestation de soins pendant les années de fécondité, qui peut obliger les femmes à quitter le marché du travail, pourrait influencer sur la capacité des femmes à gagner des points pour l'expérience professionnelle. Cependant, les modifications proposées permettraient de réduire le poids relatif de l'expérience professionnelle dans la grille de sélection et, ainsi, d'atténuer les effets en découlant sur les femmes offrant des soins. Le coût entraîné par une demande d'évaluation des titres de compétences étrangers peut avoir une incidence disproportionnée sur les femmes qui sont plus susceptibles d'avoir un faible revenu, mais le coût prévu ne devrait pas être élevé au point de constituer un obstacle pour la grande majorité des cas, compte tenu de la nature du programme. Par conséquent, l'ACS a conclu que les besoins sous-tendant les changements proposés et les avantages prévus qui en découlent l'emportent nettement sur l'incidence négative éventuelle sur les femmes à faible revenu.

Recherche comparative entre les sexes

CIC continue de recueillir et de générer des données ventilées selon le sexe pour soutenir l'élaboration de ses politiques et de ses programmes. Par exemple, la publication du Ministère, *Faits et chiffres : Aperçu de l'immigration – Résidents permanents et temporaires*, est une source essentielle de données statistiques sur l'immigration pour le gouvernement, les chercheurs et les intervenants. *Faits et chiffres* présente également une ventilation selon les sexes du nombre de demandeurs principaux et de personnes à charge – des données qui peuvent être analysées plus en profondeur pour mieux comprendre le statut des hommes et des femmes dans certaines catégories d'immigration.

À CIC, l'ACS s'appuie également sur les recherches pertinentes, que mène le Secrétariat du projet Metropolis, un réseau international se spécialisant dans la recherche comparative et l'élaboration de politiques publiques sur les questions d'immigration. En 2011-2012, la dernière année de la troisième et dernière phase à CIC, Metropolis a produit des documents de travail et des documents d'orientation sur des questions relatives au genre et à la diversité par l'intermédiaire de ses cinq centres d'excellence Metropolis⁶⁰.

Au cours de l'année, Metropolis a également été l'hôte d'un certain nombre de rencontres casse-croûte⁶¹ qui portaient principalement sur des questions relatives au sexe et à la diversité. En outre, le 14^e Congrès national Metropolis qui a eu lieu à Toronto en mars 2012 était axé sur les tendances et les politiques futures en matière d'immigration ainsi que sur les défis et les possibilités qu'elles créent pour la société canadienne. Les rencontres comprenaient un grand nombre d'ateliers et de tables rondes sur les thèmes du sexe et de la diversité⁶².

La Direction générale de la recherche et de l'évaluation de CIC entend mettre à profit l'excellent travail réalisé par Metropolis. En plus de rester à l'affût des occasions de collaborer avec ceux qui ont participé au projet Metropolis, la Direction générale cherchera de nouveaux partenaires aussi intéressés par la recherche sur les politiques concernant le sexe et la diversité. À cette fin, CIC a créé une fonction de partenariats de recherche au sein de la Direction générale de la recherche et de l'évaluation.

À la lumière de la nouvelle politique en matière d'analyse comparative entre les sexes, CIC considère toujours l'ACS comme un outil essentiel pour cerner les répercussions éventuelles sur différents groupes de personnes et cherche à appliquer des mesures d'atténuation appropriées dans tous ses secteurs d'activité. En allant de l'avant avec cette politique, CIC cerner de nouveaux domaines clés de l'analyse,



tout en continuant de collaborer avec les principaux partenaires de l'ACS tels que Condition féminine Canada et l'Agence de santé publique du Canada.



Conclusion

L'immigration reste au cœur de la prospérité et de la viabilité économique du Canada. Les améliorations que CIC a apportées à ses façons de faire en 2011 se traduiront par de multiples avantages : elles soutiendront la croissance économique du Canada, contribueront à réduire l'arriéré des demandes, protégeront mieux les immigrants éventuels et nouveaux, et permettront de traverser nos frontières plus facilement.

L'année 2012, dont on se souviendra comme d'une année de transformation à CIC, a été marquée par des changements beaucoup plus importants. Bon nombre de ceux-ci témoignent d'un effort pour aligner les initiatives sur l'évolution de la conjoncture économique du Canada, tout en maintenant l'engagement du Ministère en faveur d'un système rapide, souple et adapté aux besoins. Notons plus particulièrement que les modifications législatives qu'ils entraînent, en vertu du projet de loi C-38, sont entrées en vigueur le 29 juin 2012. Parmi les améliorations apportées, CIC est dorénavant en mesure de sélectionner les meilleurs candidats, qui ne sont pas nécessairement les premiers. Les changements apportés à la réglementation relative au parrainage de CIC renforcent l'intégrité des programmes en dissuadant les gens de conclure des mariages de complaisance pour entrer au Canada et empêchent les époux, les conjoints de fait et les partenaires conjugaux récemment parrainés de parrainer un nouvel époux, conjoint de fait ou partenaire conjugal pendant cinq ans. Enfin, le Canada reste fidèle à sa tradition humanitaire en continuant d'apporter des changements à son système d'octroi de l'asile au Canada grâce au projet de loi C-31, qui a acquis force de loi le 28 juin 2012. Ce projet de loi introduit des changements depuis longtemps nécessaires au système d'octroi de l'asile, qui accéléreront la prise de décisions à l'égard des demandes d'asile et préviendront le recours abusif à ce système. Ainsi, le Canada pourra offrir une protection plus rapide à ceux qui en ont réellement besoin.

À l'approche de 2013, CIC continuera de tout mettre en œuvre pour créer un système d'immigration rapide et souple, qui satisfait aux besoins du marché du travail, et respecter ses engagements en faveur de la réunification familiale ainsi que ses obligations humanitaires, tout en continuant de protéger la santé et la sécurité de la population canadienne.



Annexe : Article 94 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*

Le passage suivant de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, entrée en vigueur en 2002, rappelle que CIC est tenu de préparer un rapport annuel au Parlement sur l'immigration.

Rapports au Parlement

94. (1) Au plus tard le 1^{er} novembre ou dans les trente premiers jours de séance suivant cette date, le ministre dépose devant chaque chambre du Parlement un rapport sur l'application de la présente *Loi* portant sur l'année civile précédente.

(2) Le rapport précise notamment :

- (a) les instructions données en vertu de l'article 87.3, ainsi que les activités et les initiatives en matière de sélection des étrangers, notamment les mesures prises en coopération avec les provinces;
- (b) pour le Canada, le nombre d'étrangers devenus résidents permanents et dont il est prévu qu'ils le deviendront pour l'année suivante;
 - b.1) pour le Canada, le profil linguistique des étrangers devenus résidents permanents;
- (c) pour chaque province partie à un accord visé au paragraphe 9(1), les nombres, par catégorie, de ces étrangers devenus résidents permanents, d'une part, et, d'autre part, qu'elle prévoit qu'ils y deviendront résidents permanents l'année suivante;
- (d) le nombre de permis de séjour temporaire délivrés au titre de l'article 24 et, le cas échéant, les faits comportant interdiction de territoire;
- (e) le nombre d'étrangers à qui le statut de résident permanent a été octroyé au titre des paragraphes 25(1), 25.1(1) et 25.2(1);
- (f) une analyse comparative entre les sexes des répercussions de la présente *Loi*.



Notes de fin de document

¹ Pour avoir plus d'information, consultez <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/>.

² Les données figurant dans le présent rapport peuvent différer de celles déclarées dans des publications précédentes. Les différences s'expliquent par des ajustements apportés au fil des ans aux données administratives de CIC.

³ Pour avoir plus d'information, consultez <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/page-1.html>.

⁴ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2012/2012-01-31.asp.

⁵ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/normes-service.asp.

⁶ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/avis/avis-modernisation.asp.

⁷ Pour avoir plus d'information, consultez <http://actionplan.gc.ca/fr/page/bbg-tpf/plan-daction-frontalier>

⁸ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/im/index.asp.

⁹ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2009/2009-10-30.asp.

¹⁰ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2011/2011-06-24a.asp.

¹¹ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2011/2011-11-04.asp.

¹² Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2011/2011-11-04.asp.

¹³ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/visiter/supervisa.asp.

¹⁴ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2011/2011-11-02.asp.

¹⁵ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2011/2011-06-28.asp.

¹⁶ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2010/2010-12-18.asp.

¹⁷ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/index.asp.

¹⁸ Pour avoir plus d'information, consultez www.budget.gc.ca/2012/home-accueil-fra.html.

¹⁹ Pour avoir plus d'information, consultez <http://parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Docid=5697420&file=4&Language=F>.

²⁰ Pour avoir plus d'information, consultez www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/publications/rtcae/cpc_dossier/section_2_01.shtml.

²¹ Pour avoir plus d'information, consultez www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201111_02_f_35934.html.



- ²² Pour avoir plus d'information, consultez www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Docid=5697417&file=4&Language=F.
- ²³ Pour avoir plus d'information, consultez www.securitepublique.gc.ca/index-fra.aspx.
- ²⁴ Pour avoir plus d'information, consultez www.cbsa-asfc.gc.ca/menu-fra.html/menu-eng.html.
- ²⁵ Pour avoir plus d'information, consultez www.rcmp-grc.gc.ca/index-fra.htm.
- ²⁶ Pour avoir plus d'information, consultez www.csis-scrcs.gc.ca/index-fra.asp.
- ²⁷ Pour avoir plus d'information, consultez www.justice.gc.ca/fra/.
- ²⁸ Pour avoir plus d'information, consultez www.hc-sc.gc.ca/index-fra.php.
- ²⁹ Pour avoir plus d'information, consultez <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-2.5/index.html>.
- ³⁰ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rapport-annuel2010/index.asp.
- ³¹ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/menu-faits.asp.
- ³² Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/aap/2012/activite-11.asp#economique.
- ³³ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2011/2011-06-24a.asp.
- ³⁴ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2011/2011-11-04.asp.
- ³⁵ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ressources/evaluation/pcp/index.asp.
- ³⁶ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/aap/2012/activite-21.asp#familial.
- ³⁷ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2011/2011-11-04.asp.
- ³⁸ Pour avoir plus d'information, consultez www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2011/2011-12-07/html/sor-dors262-fra.html.
- ³⁹ Pour avoir plus d'information, consultez www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/home.
- ⁴⁰ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/aap/2012/activite-22.asp.
- ⁴¹ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/aap/2012/activite-22.asp.
- ⁴² Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/refugies/reforme-changements.asp.
- ⁴³ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/aap/2012/activite-12.asp#travailleurs.
- ⁴⁴ Pour avoir plus d'information, consultez www.rhdcc.gc.ca/fra/accueil.shtml.
- ⁴⁵ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2011/2011-12-15.asp.
- ⁴⁶ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/aap/2012/activite-12.asp#etudiants.



- ⁴⁷ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/aap/2012/activite-42.asp#visiteurs.
- ⁴⁸ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/visiter/visas.asp.
- ⁴⁹ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/ententes/index.asp.
- ⁵⁰ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ministere/partenerariat/pesc/index.asp.
- ⁵¹ Pour avoir plus d'information, consultez www.destination-canada-forum-emploi.ca/.
- ⁵² Pour avoir plus d'information, consultez www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/publications/rtcae/cpc.shtml.
- ⁵³ Pour avoir plus d'information, consultez www.competences.gc.ca/emplois/quoi/programme-stage.asp.
- ⁵⁴ Pour avoir plus d'information, consultez http://www.rhdcc.gc.ca/fra/ministeriel/gallerie_photos/2012/08/01/00/index.shtml.
- ⁵⁵ Pour avoir plus d'information, consultez www.iafcanada.org/.
- ⁵⁶ Pour avoir plus d'information, consultez <http://www.credentials-competences.gc.ca/CommunityBrowser.aspx?id=5&glang=fr-ca&csl=fr-ca&lang=fr-ca>.
- ⁵⁷ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/multi-rapport2010/index.asp.
- ⁵⁸ Pour avoir plus d'information, consultez <http://www.cfc-swc.gc.ca/pol/gba-ac/s/ap-pa/ap-pa-fra.html>
- ⁵⁹ Pour avoir plus d'information, consultez www.cic.gc.ca/francais/refugies/fs.asp.
- ⁶⁰ Pour avoir plus d'information, consultez http://canada.metropolis.net/centres/index_f.html.
- ⁶¹ Pour avoir plus d'information, consultez http://canada.metropolis.net/events/events_f.html.
- ⁶² Pour avoir plus d'information, consultez http://canada.metropolis.net/events/14th_national_conference_toronto/video/videos.html.

